



BILAN DU PRÉSIDENT DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ROCH WAMYTAN

Mandature 2019-2020

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| MOT DU PRESIDENT | 4 |
| INTERVIEW / BILAN DU PRÉSIDENT | 6 |
| LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : SON ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE | 9 |
| I. L'activité parlementaire en chiffres (du 24 mai 2019 au 17 juillet 2020)..... | 10 |
| II. Focus sur les lois du pays adoptées | 12 |
| III. L'initiative parlementaire par le législateur | 12 |
| LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : SA PLACE DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL | 17 |
| I. Mission d'évaluation du congrès de la Nouvelle-Calédonie | 17 |
| II. La représentation du congrès comme levier d'assise institutionnelle | 18 |
| III. Tendre vers l'exemplarité, la transparence et devenir un modèle de démocratie participative..... | 23 |
| IV. L'information et la formation des acteurs du congrès bénéficient à l'efficience de la première institution | 29 |
| V. Les bâtiments du congrès : les vitrines de l'institution..... | 30 |
| LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : POURSUIT SON OUVERTURE SUR LE MONDE EXTÉRIEUR GRÂCE A LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE | 32 |
| LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : AU PLUS PRÈS DES CALÉDONIENS..... | 35 |
| DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT ROCH WAMYTAN, PRONONCÉ LE 24 MAI 2019 LORS DE SON ÉLECTION À LA TÊTE DU CONGRÈS | 38 |

MOT DU PRESIDENT ROCH WAMYTAN



Chers lecteurs,

J'ai le plaisir de partager avec vous le bilan de ma mandature au congrès de la Nouvelle-Calédonie du 24 mai 2019 au 24 juillet 2020.

Porter le congrès au cœur de la démocratie calédonienne ! Tel a été l'objectif phare qui a guidé mon action à la tête de cette belle institution dès mon élection le 24 mai 2019.

L'anniversaire des 20 ans de la loi du pays et la période décisive dans laquelle nous nous situons, c'est-à-dire la dernière mandature de l'Accord de Nouméa, nous invite à nous interroger sur le rôle et le positionnement du congrès dans l'organisation institutionnelle particulière et singulière de la Nouvelle-Calédonie et principalement sur son ambition à être un acteur et protagoniste majeur de la vie démocratique locale.

Sous ma Présidence j'ai souhaité, avec l'ensemble des groupes et formations politiques représentées en son sein, lancer un processus de modernisation et de transformation de l'institution pour optimiser son fonctionnement mais aussi pour le rapprocher du citoyen calédonien.

Comme c'est le cas dans de nombreuses démocraties, en Nouvelle-Calédonie nous sommes concernés par une crise de confiance citoyenne de la représentation politique. Il nous faut l'entendre et porter nos efforts sur la promotion de la démocratie participative et sa mise en œuvre afin de permettre une meilleure connaissance et compréhension de notre action par l'ensemble de la population.

Parmi nos premières actions d'association des citoyens à la vie du congrès et de ses élus, dès le mois de juillet, j'ai souhaité organiser tous les mois un « Rendez-Vous du congrès » pour amener le débat citoyen au sein de l'institution sur des thèmes d'intérêt majeur et sociétal pour le territoire.

Rigueur, efficacité et adaptabilité doivent nous animer pour être en mesure de relever les défis de notre société calédonienne en devenir. Le congrès dans son fonctionnement et lors du processus législatif et règlementaire doit tenir dûment compte du contexte culturel et des spécificités locales.

Également il est important de permettre à notre institution de mettre en œuvre un contrôle accru de l'exécutif et de ses actions, du budget et de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce contrôle fait partie des prérogatives d'un parlement moderne.

Un congrès moderne, fort et efficace est essentiel pour répondre aux enjeux du processus « d'émancipation et de décolonisation » dans lequel la Nouvelle-Calédonie est engagée depuis 1988, suite à la signature des Accords de Matignon et de Nouméa et à l'adoption de la loi organique statutaire.

A cet égard, fin 2019, nous avons lancé un chantier majeur, à savoir une mission d'évaluation par une Commission Internationale d'Experts Indépendants (CIEI) de haut niveau, qui apportera un regard neuf et critique sur le fonctionnement et les pratiques parlementaires actuelles de l'institution. Elle étudiera aussi les perspectives d'évolution du congrès.

Cette année, l'accent a été mis sur le développement parlementaire avec la consolidation des relations internationales et l'instauration de nouveaux partenariats ; des échanges qui permettent

d'encourager nos élus à partager les meilleures pratiques parlementaires avec leurs homologues d'autres pays et constituent également des opportunités pour l'administration du congrès de partage et de formation.

Le congrès est membre depuis plusieurs années de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et associé aux séminaires de l'Union Interparlementaire dans la région. En l'espace de quelques mois j'ai conclu un partenariat avec l'Assemblée de Corse et le Parlement de la Nouvelle-Zélande et des lettres d'intention avec le Parlement de la Fédération de Wallonie-Bruxelles et le Parlement de Fidji.

Notre participation à des conférences internationales permet d'appuyer les sujets d'importance majeure tels que le changement climatique et la montée des eaux, la promotion de la femme, le respect du genre, la lutte contre les violences et les pauvretés.

Je suis persuadé que seul un congrès plus fort et prêt à faire preuve d'innovation dans ses pratiques et de souplesse dans ses idées est la garantie d'une démocratie dynamique.

L'année 2020 a débuté avec les premières conséquences liées à une crise sanitaire mondiale sans précédent. Très rapidement, en relation étroite avec le Sénat coutumier, une Mission d'information sur la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de la Covid-19 en Nouvelle-Calédonie a été mise en place au congrès. Également le congrès a dû faire preuve d'inventivité et de souplesse pour maintenir son activité, même dans des conditions d'exercice dégradé, tout en assurant la représentativité de l'ensemble des forces politiques du congrès dans les instances mises en place.

Ce travail n'aurait pas pu se faire sans le support actif et permanent, l'initiative constructive, la souplesse, le professionnalisme, l'expertise et l'engagement du secrétariat général et de ses équipes ainsi que des membres de mon cabinet, que je tiens à remercier et à féliciter.

INTERVIEW / BILAN DU PRÉSIDENT

« Faire du congrès le cœur de la démocratie calédonienne »

Roch Wamytan a été élu président du congrès, le 24 mai 2019, pour la quatrième fois. Cette mandature un peu particulière a été marquée par la crise de la covid-19. Malgré les difficultés, le congrès a pu poursuivre son travail afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des autres institutions. Cette mandature a également été l'occasion de mettre en place une mission d'évaluation qui a vocation à dessiner les contours du congrès de demain.

Également disponible sur la chaîne Youtube du congrès, le bilan du président Roch Wamytan en vidéo.

i



Selon vous, quelle est la place du congrès parmi les institutions de Nouvelle-Calédonie et vers quoi pourrait-il évoluer ?

Notre objectif est de remettre le congrès au cœur de la démocratie calédonienne. Nous avons un certain nombre de choses à rattraper. Si l'on fait un peu d'histoire, on s'aperçoit que lors des discussions qui ont abouti aux accords de Matignon et Nouméa, on a beaucoup parlé du gouvernement, des provinces, des transferts de compétences et, finalement, assez peu du congrès. C'est la grande oubliée des accords. Lorsque j'ai été élu en 2011 et 2012, puis en 2013 et 2014, j'ai essayé de moderniser l'institution, de la placer au centre de la vie politique calédonienne. Pour cela, il faut donner tous les moyens nécessaires aux conseillers de la Nouvelle-Calédonie afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle d'élus et contrôler l'action de l'exécutif.

Certains élus reprochent parfois au congrès de n'être qu'une simple chambre d'enregistrement...

Nous sommes dans un processus politique de décolonisation et d'émancipation. Chacune des institutions a son rôle à jouer pour assurer la pratique de la démocratie. Si l'on ne se donne pas les moyens alors oui, le congrès est une simple chambre d'enregistrement. Le congrès est la première institution du pays, il est important de changer cette image. Il faut sortir de cette position un peu statique et donner un nouvel élan, une nouvelle dynamique au congrès pour qu'il soit au cœur de la démocratie.

Comment cela se traduit-il concrètement ?

Cela passe par l'initiative parlementaire, la formation des élus, la formation du personnel administratif et faire en sorte que les élus disposent des moyens qui leur permettent de comprendre les textes et de les travailler afin de faciliter les débats pour que les meilleures décisions puissent être prises. La formation des agents qui aident les élus est essentielle. Ce travail a commencé en 2011. A l'époque, nous avons passé une convention avec le Parlement national dans le but de former des agents du congrès. On sent bien que, depuis, il y a eu du changement. Si l'on regarde le premier projet de loi

du pays qui était porté par Pierre Brétégnier il y a vingt ans, c'était une page et demie. Maintenant, il y a en moyenne entre 10 et 15 pages, bien conçues, argumentées et juridiquement solides. Cela permet aux élus de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au travail en commission. C'est ce que nous avons fait ces dernières années et que j'ai poursuivi lors de ce mandat.

Est-ce que les Calédoniens se sont appropriés cet outil et son fonctionnement ?

Tout doucement. Le congrès est une institution un peu loin des gens. Avec tous ces différents étages, les communes, les provinces, le gouvernement et le congrès, les gens ne s'y retrouvent plus. Il y a un travail d'information de l'opinion publique calédonienne à faire afin de préciser le rôle de chacun. L'opinion publique est proche des communes qui sont les institutions de proximité. Les provinces sont un peu plus éloignées. Pour le reste, les gens mélangent parfois le congrès, le gouvernement, voire même l'État et le rôle de chacun. Nous recevons les scolaires et nous avons accéléré le rythme, même si le confinement perturbe un peu tout ça. Sur une année pleine, nous recevons 650 scolaires, du CM2 à l'université. Le congrès doit être un lieu ouvert. Cette facilité d'accès passe aussi par les « Rendez-vous » que nous organisons autour de thématiques qui intéressent la société calédonienne. Nous en avons organisé huit cette année. Ces initiatives visent à positionner le congrès dans cet ensemble institutionnel du pays.

Le congrès dispose-t-il des moyens nécessaires pour communiquer sur les textes travaillés par les élus ?

Il y a encore du travail à faire sur ce point. Depuis peu, nous offrons au public la possibilité de consulter les projets de textes dès leur dépôt, sur le site internet du congrès. Nous avons aussi la retransmission en direct des séances publiques sur internet. Toutes ces initiatives ont pour but de mieux faire connaître les délibérations ou les lois du pays qui sont adoptées par le congrès. Après, l'autre stade c'est la radiodiffusion ou une chaîne de télévision, comme la

chaîne parlementaire en France. L'échelle est toutefois différente. Cela pourrait être quelque chose à mettre en place dans les années à venir. Cela contribuerait sans doute à mieux faire connaître le congrès, son rôle, et faire en sorte que la population s'intéresse davantage au travail législatif qui touche directement la vie des gens, leur quotidien. C'est parfois difficile de bien comprendre cette machinerie.

Cette mandature a été marquée par la crise de la covid-19. Quelles leçons en tirez-vous quant au rôle et à la place du congrès ?

Il y aura des évolutions à envisager. C'est une nécessité quand on voit ce qui s'est passé pendant la crise sanitaire. Le sénat coutumier ne peut plus être confiné dans le couloir étroit de l'identité kanak, il faut aller plus loin. La parole du sénat coutumier, c'est la parole des coutumiers et elle doit être prise en compte. Il existe le système de navette qui permet de prendre en compte cette parole. Ce système est cependant très peu utilisé, uniquement quand il y a des lois sur l'identité kanak. La crise a montré que le sénat coutumier doit être pris en compte. C'est d'autant plus nécessaire que ses avis permettraient d'éclairer les débats entre les 54 élus du congrès.

La covid-19 marque-t-elle un tournant dans l'existence du congrès ? La crise a-t-elle été l'occasion de réaffirmer le rôle de l'institution ?

Quand on regarde l'organisation institutionnelle, on retrouve le législatif, l'exécutif et les coutumiers. Il a bien fallu mettre en place les structures coutumières que sont les aires et le sénat coutumier. Les rédacteurs français se sont retrouvés un peu coincés. Ce n'est pas tout de créer des institutions, il faut leur donner un rôle et des prérogatives. Qui est à sa place ou qui ne l'est pas ? C'est un débat qui refait surface et qu'il va falloir tenir. La grande leçon de la crise est qu'il va falloir aller plus loin dans la contextualisation des lois. L'empiètement des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, la question sanitaire ou celle des libertés individuelles suscitent des interrogations et il va falloir apporter des réponses. J'ai essayé de faire jouer ce rôle au congrès.

C'était l'objectif de la cellule de crise ?

Le bureau élargi a d'abord siégé en cellule de crise sanitaire. Suite à la demande de Calédonie ensemble de mettre en place une commission d'enquête, nous avons décidé d'instaurer une mission d'information. Son objectif était d'informer les élus. Les délais étaient un peu courts mais cela laissait au congrès l'opportunité de réagir. Quand nous estimions que les décisions n'étaient pas conformes, nous pouvions le faire remonter. Ce fonctionnement n'est pas écrit mais a été décidé en bonne intelligence. Le congrès a fait la liaison entre le gouvernement et le sénat coutumier. Il y aura eu plus de 70 heures de réunions.

Le dossier de la coopération régionale est un dossier sur lequel vous êtes particulièrement impliqué. Quels ont été les avancées au cours de cette mandature ?

Sur cette question, nous travaillons sous le chapeau des accords de Matignon et Nouméa qui prévoient que la Nouvelle-Calédonie doit s'intégrer dans sa région naturelle. Le congrès doit fonctionner comme un petit parlement local. Comme tous les parlements, nous devons avoir des relations avec les autres parlements du monde. La diplomatie parlementaire permet de faire de la diplomatie économique et politique. Quand les gouvernements éprouvent des difficultés à développer des relations avec tel ou tel pays, ce sont souvent les parlementaires qui vont ouvrir les routes. C'est ce que nous avons fait l'année dernière à Fidji, avec le gouvernement. Les indépendantistes ont mis en place des réseaux depuis de nombreuses années pour obtenir un soutien international à leurs revendications. Nous avons donc une longue expérience de ces réseaux diplomatiques. Mais du politique, il faut réussir à passer à l'économique ou encore au culturel. Ces relations ont aidé à intensifier et structurer les relations avec le Vanuatu, par exemple. La première fois que la FINC s'est déplacée dans la région, en Papouasie Nouvelle-Guinée, nous étions également présents.

La covid a toutefois freiné les dossiers. Nous devons conclure un accord commercial avec Fidji et renforcer notre coopération avec les Salomons mais au retour de Nouvelle-Zélande, où nous avons signé un Memorandum of understanding (MOU) à la fin du mois de février, les frontières ont commencé à être fermées. Pendant la crise, nous avons toutefois maintenu ces relations avec de nombreuses visioconférences. En lien avec ces pays, nous avons également construit des relations avec le bureau du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) de Fidji. Dans la région, le PNUD s'occupe essentiellement de 15 pays mélanésiens, polynésiens et micronésiens, mais notre très large autonomie permet une intervention du PNUD en Nouvelle-Calédonie. Depuis l'année dernière, nous travaillons ensemble. Pendant la crise, cela nous a permis d'avoir une vision plus large sur la manière dont les différents parlements de la région ont réagi.

Quelle est la finalité de ces relations avec le PNUD ?

Au-delà d'une meilleure connaissance des parlements, le PNUD peut nous apporter de l'aide en matière de formation. Il propose notamment un outil pour accompagner les élus dans l'étude des budgets. Ici, personne ne nous aide, les élus doivent se débrouiller comme ils peuvent. Le PNUD permet la venue d'experts qui aident à décortiquer les budgets

et à comprendre ces documents un peu compliqués. La finalité est d'aider les élus à prendre les meilleures décisions.

Le PNUD qui travaille avec 15 pays de la région peut également nous aider à développer nos relations avec eux. Concrètement, cette voie est plus simple que de s'appuyer sur les ambassades françaises dont le fonctionnement administratif est beaucoup plus lourd.

Que retiendrez-vous particulièrement de cette mandature ?

En dehors de la crise de la covid-19 et de la coopération interparlementaire, je retiendrais la mise en place de la mission d'évaluation du congrès. Personne n'avait encore jamais fait cela.

En quoi consiste cette mission ?

Il s'agit de l'application du principe politique dans lequel nous sommes engagés depuis 30 ans. La Nouvelle-Calédonie est engagée dans un processus évolutif de décolonisation et d'émancipation. Lorsque l'on parle d'émancipation, cela doit s'entendre sur tous les plans et cela concerne notamment le congrès. Nous devons faire évoluer nos institutions de façon à ce qu'elles soient aptes à exercer les compétences d'un état indépendant ou, *a minima*, pleinement autonome. C'est vers cela que nous nous dirigeons. Aujourd'hui, toutes les forces politiques sont prêtes à ce que le territoire soit pleinement autonome avec un congrès qui fonctionne presque comme un parlement. Une fois que l'on a dit ça, comment fait-on ? Nous sommes passés d'un conseil privé du gouverneur à un conseil général, une assemblée territoriale puis un congrès. Quelle sera la forme de demain ? Il faut y réfléchir et être prêt à emmener le congrès jusqu'à un quasi-parlement. Pour en arriver là, il faut commencer par évaluer le congrès et son fonctionnement. C'est ce que nous avons commencé à faire.

Comment en êtes-vous arrivé à lancer cette mission ?

Quand j'ai retrouvé le perchoir, le congrès rencontrait des difficultés en interne, je me suis dit qu'il était temps de remettre à plat cette vieille mécanique qui doit évoluer vers quelque chose de nouveau afin d'atteindre l'objectif de faire du congrès le cœur de la démocratie calédonienne.

Comment travaille cette mission d'évaluation ?

Je tiens à rappeler que l'ensemble des groupes politiques du congrès a conscience de l'importance de ce travail et le soutient. Deux commissions ont été mises en place. La première, plus politique, est composée de personnes de très haut niveau comme des universitaires qui sont souvent aussi des responsables politiques. La seconde est une commission plus technique, composée de personnels administratifs. Avec le coronavirus, le travail a pris du retard mais nous avons tout de même pu avancer grâce aux visioconférences. L'idée est que la commission politique donne les grandes orientations sur les fonctionnements possibles du congrès, en tenant compte du point de vue et des analyses des élus, et le rôle des commissions administratives est ensuite de traduire cela plus concrètement. Ces experts de haut niveau, comme par exemple un universitaire qui a participé à la rédaction de la Constitution de la Papouasie Nouvelle-Guinée, ou encore un ancien sous-secrétaire général de l'ONU, sont très impliqués et se passionnent pour la Nouvelle-Calédonie. Ils regardent le pays de là où ils se trouvent et vont apporter leur vision et nous aider à faire évoluer nos institutions. Nous avons d'ailleurs fait appel en majorité à des personnes de la région pour sortir du cadre français. On voit bien que le copier-coller ne fonctionne pas. C'est un dossier particulièrement important pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.



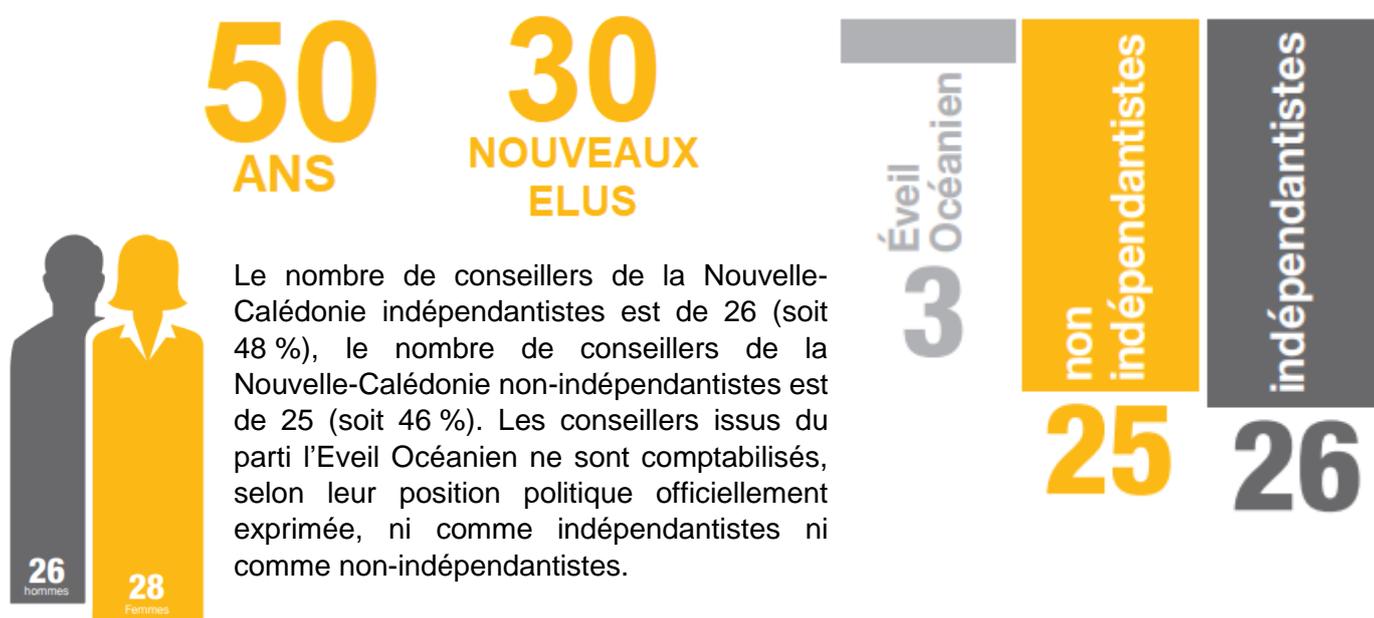
LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : SON ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Arrivés au terme de leurs cinq années de mandature, les assemblées de province et le congrès de la Nouvelle-Calédonie ont été renouvelés suite aux élections provinciales du 12 mai 2019.

L'installation de la nouvelle mandature du congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est concrétisée le 24 mai 2019.

C'est à cette date que l'ensemble des instances du congrès a été installée et que, porté par les voix indépendantistes et celles de l'Eveil Océanien, j'ai été élu président du congrès de la Nouvelle-Calédonie pour la quatrième fois.

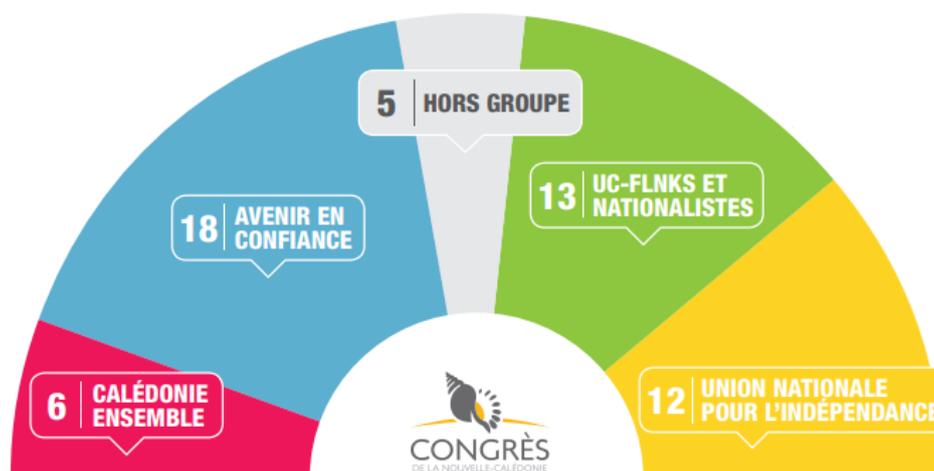
Quelques informations pertinentes :



Parmi les 54 conseillers de la Nouvelle-Calédonie, 28 sont des femmes et 26 sont des hommes. La moyenne d'âge au sein de l'assemblée est de 50 ans.

Au renouvellement de la mandature, ce sont 30 nouveaux conseillers de la Nouvelle-Calédonie qui ont pris place pour la première fois au sein de l'assemblée, soit 56%.

Le congrès comptabilise 4 groupes politiques et 5 conseillers de la Nouvelle-Calédonie siègent hors groupe.



I. L'activité parlementaire en chiffres (du 24 mai 2019 au 17 juillet 2020)

Au cours de la première année de la V^{ème} mandature du congrès de la Nouvelle-Calédonie, **l'assemblée s'est réunie 27 fois en séances publiques**, représentant au total 111 heures et 54 minutes de séances. On dénombre **12 séances publiques**, pour une durée de 59 heures et 25 minutes, en session ordinaire et **15 séances publiques** (dont deux séances dites de droit), pour une durée de 52 heures et 29 minutes, en session extraordinaire.

Au total, 86 textes ont été adoptés, parmi lesquels **7 lois du pays, 77 délibérations** et **1 vœu**.

Sur l'ensemble de ces textes, **75 sont issus de projets du gouvernement, 8 sont issus de propositions de membres de l'assemblée** et **3 textes** concernent l'installation du congrès le 24 mai 2019 et sont donc des propositions. Outre les textes adoptés, l'assemblée a été amenée à rendre **16 avis** (15 avis sollicités par l'Etat et 1 avis sollicité par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).

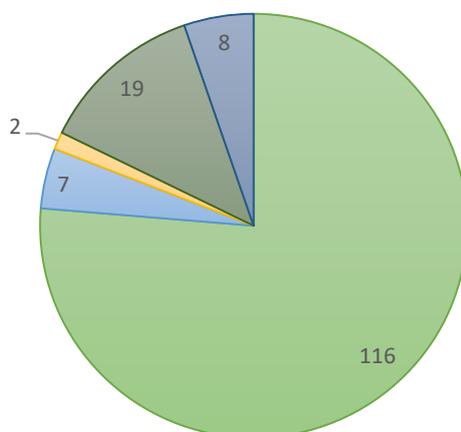
Le congrès a été amené à rendre deux fois un avis sur le projet de décret portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie (le 12 juin 2019 puis le 6 mars 2020).

La dernière séance publique, pour le mandat 2019-2020, s'est tenue le 25 juin 2020. La première séance publique pour la deuxième année de la V^{ème} mandature du congrès de la Nouvelle-Calédonie se tiendra le 23 juillet 2020. A cette occasion, l'ensemble des instances du congrès sera renouvelé.

La commission permanente, également appelée « petit congrès », **s'est réunie à 11 reprises** représentant au total 22 heures et 44 minutes de réunions. Au total, **39 délibérations** et **1 vœu** ont été adoptés par la commission permanente (dont **29 textes issus de projets du gouvernement** et **11 textes issus de propositions de membres de l'assemblée**). **3 avis** ont également été rendus (avis sollicités par l'Etat).

Le congrès a par ailleurs pris acte de **8 rapports d'information présentés par le gouvernement**.

Textes adoptés ou dont il a été pris acte en séances publiques et en réunions de la commission permanente
24/05/2019 - 30/06/2020



■ délibérations ■ lois du pays ■ vœux ■ avis ■ rapports d'information

A la date du 30 juin 2020, **49 textes sont en attente sur le bureau du congrès**. Parmi ces textes, **25** sont des **projets du gouvernement** (8 projets de loi du pays, 14 projets de délibération, 1 projet de résolution et 2 projets d'avis), **23** sont des **propositions de conseillers de la Nouvelle-Calédonie** (8 propositions de loi du pays, 7 propositions de délibération, 5 propositions de vœu et 3 propositions de résolution) et **1 saisine pour avis du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie**.

La commission plénière du congrès s'est réunie à 7 reprises, représentant 19 heures 54 minutes de travaux, sur des sujets majeurs tels que :

- Présentation de la situation économique du nickel dans le monde et au niveau local par la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie ;
- Point sur l'état des comptes sociaux : le plan de sauvetage du RUAMM ;
- A la demande du Président de la province des îles Loyauté, monsieur Jacques LALIE, présentation des grands projets de la province des îles Loyauté au cours de la mandature 2020-2024 et notamment ceux ayant des impacts directs sur les compétences de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat ;
- Le système électrique en Nouvelle-Calédonie : constats et perspectives d'évolution, place d'ENERCAL dans cette évolution ;
- Présentation des enjeux stratégiques et perspectives de l'OPT-NC dont le câble sous-marin ;
- Point d'étape de la mise en œuvre du plan Do Kamo et point d'étape de la mise en œuvre du plan global de pérennisation du RUAMM ;
- Présentation, en visioconférence, par les représentants de la société calédonienne de connectivité internationale (SCCI) du projet de câble sous-marin de ladite société.

Les commissions, au nombre de 13 commissions intérieures et 1 commission spéciale, se sont réunies 227 fois au total.

| Commission | Bureau de la commission | Période du 24/05/2019 au 16/07/2020 | |
|---|---|-------------------------------------|-----------------------------|
| | | Nombre de réunions | Nombre d'heures de réunions |
| Commission des finances et du budget | Président : Briec FROGIER Vice-Présidente : Ithupane TIEOUE Rapporteur : Françoise SUVE | 17 | 50:32 |
| Commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales | Président : Guy-Olivier CUENOT Vice-Présidente : Marie-Line SAKILIA Rapporteur : Pascale MONTAGNAT | 27 | 34 :25 |
| Commission de la législation et de la réglementation générales | Présidente : Caroline MACHORO-REIGNIER Vice-Présidente : Naïa WATEOU Rapporteur : Jacques LALIE | 47 | 57:55 |
| Commission de l'organisation administrative et de la fonction publique | Président : Philippe MICHEL Vice-Présidente : Nadeige FAIVRE Rapporteur : Marie-Jo BARBIER | 11 | 15 :44 |
| Commission des infrastructures publiques et de l'aménagement du territoire, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la communication | Présidente : Virginie RUFFENACH Vice-Présidente : Omayra NAISSÉLINE Rapporteur : Françoise SUVE | 23 | 26 :13 |
| Commission du travail et de la formation professionnelle | Présidente : Veylma FALAEU Vice-Président : Guy-Olivier CUENOT Rapporteur : Isabelle KALOI-BEARUNE | 22 | 25 :32 |
| Commission de la santé et de la protection sociale | Présidente : Ithupane TIEOUE Vice-Présidente : Nadine JALABERT Rapporteur : Henriette TIDJINE-HMAE | 25 | 43 :19 |
| Commission des sports | Président : Jean-Gabriel FAVREAU Vice-Présidente : Omayra NAISSÉLINE Rapporteur : Muriel MALFAR-PAUGA | 6 | 4 :19 |

| | | | |
|---|--|----|-------|
| Commission de l'agriculture et de la pêche | Président : Lionnel BRINON Vice-Président : Pierre-Chanel TUTUGORO Rapporteur : Aniseta TUFELE | 10 | 20:07 |
| Commission de l'enseignement et de la culture | Président : Charles WASHETINE Vice-Président : Virginie RUFFENACH Rapporteur : Patricia GOA | 8 | 4:27 |
| Commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières | Co-Président : Louis MAPOU Co-Président : Sylvain PABOUTY Rapporteur : Veylma FALAEU | 5 | 1:00 |
| Commission des relations extérieures | Président : Pascal SAWA Vice-Présidente : Laura VENDEGOU Rapporteur : Louis MAPOU | 11 | 11:15 |
| Commission des droits de la femme et de la famille | Présidente : Nadine JALABERT Vice-Présidente : Maria WAKA Rapporteur : Laura VENDEGOU | 12 | 13:12 |
| Commission <u>spéciale</u> chargée de la refonte du règlement intérieur du congrès | Président : Roch WAMYTAN Vice-Présidente : Naïa WATEOU Rapporteur : Caroline MACHORO-REIGNIER | 3 | 2 :44 |

II. Focus sur les lois du pays adoptées

Au total, 7 lois du pays ont été adoptées pour la période considérée :

Loi du pays n° 2020-1 du 13 janvier 2020 *portant diverses dispositions d'ordre fiscal* ;
 Loi du pays n° 2020-2 du 20 janvier 2020 *de soutien à la croissance de l'économie calédonienne* ;
 Loi du pays n° 2020-3 du 30 janvier 2020 *portant diverses dispositions relatives au droit du travail* ;
 Loi du pays n° 2020-4 du 30 janvier 2020 *relative à la mise en œuvre de l'obligation d'assurer dans le secteur de la construction* ;
 Loi du pays n° 2020-5 du 30 janvier 2020 *relative à l'expertise en assurance construction et au contrôleur technique et portant modification du titre IV du livre II du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (partie législative)* ;
 Loi du pays n° 2020-6 du 15 mai 2020 *portant prélèvement exceptionnel sur les fonds de réserve des branches du régime général au profit du RUAMM* ;
 Loi du pays n° 2020-7 du 15 mai 2020 *portant réforme des services de santé au travail*.

A noter, par ailleurs concernant les lois du pays, la décision n°2019-819 QPC du 7 janvier 2020 rendue par le Conseil constitutionnel concernant la loi du pays n°2015-5 du 18 décembre 2015 *plafonnant la déductibilité fiscale des frais généraux encourus par les entreprises ayant leur siège social ou leur direction effective en dehors de la Nouvelle-Calédonie*. Le Conseil constitutionnel a validé la loi.

III. L'initiative parlementaire par le législateur

L'initiative des textes relevant concurremment du gouvernement et des conseillers de la Nouvelle-Calédonie, ces derniers ont déposé **36 propositions de texte** sur le bureau du congrès au cours de cette année de mandat dont **6 propositions de loi du pays**, **23 propositions de délibération**, **6 propositions de vœux** et **1 proposition de résolution**.

J'ai moi-même déposé **13 propositions de texte**, seul, et **3 propositions de texte** avec d'autres conseillers. La portée de mes propositions de texte concerne aussi bien l'environnement que l'administration du congrès que le travail parlementaire, s'agissant de l'habilitation de la commission permanente.

Au-delà des propositions de texte, les conseillers de la Nouvelle-Calédonie jouent également de leur pouvoir de législateur à travers le dépôt d'amendement ou en procédant directement, lors des

réunions de commissions, à la modification des textes soumis à leur avis. Au total, les conseillers de la Nouvelle-Calédonie ont procédé :

- En réunion de commissions : au dépôt de 110 amendements et à 75 modifications orales.
- En séances publiques ou en réunions de la commission permanente : au dépôt de 97 amendements dont 63 adoptés, 2 rejetés et 16 non-examinés (car soit retirés, soit -compte tenu des discussions précédentes- devenus sans objet).

IV. Le contrôle de l'exécutif par le législatif

En sa qualité d'organe législatif du pays, le congrès examine, amende, le cas échéant, et adopte les projets de textes arrêtés par le gouvernement. Outre cette fonction, le congrès joue également un rôle de contrôle sur l'action du gouvernement. Dans ce cadre, le congrès a procédé, comme prévu réglementairement, à la tenue d'une séance dédiée aux questions orales au gouvernement. Au cours de cette séance du 7 janvier 2020, 11 questions ont été posées au gouvernement sur les thèmes suivants :

- Le dispositif de continuité pays ;
- La lutte contre les violences intrafamiliales ;
- Le parc naturel de la mer de corail ;
- L'urgence climatique ;
- Le secteur des mines ;
- L'énergie ;
- La fiscalité ;
- Le secteur du nickel ;
- L'enseignement ;
- Les comptes sociaux ;
- Le système de santé.

Le congrès a également joué de son rôle de contrôle sur le gouvernement à travers l'examen de 8 rapports parmi lesquels 1 rapport sur l'ensemble des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie ou encore 1 rapport sur les virements de crédits opérés entre les chapitres du budget de la Nouvelle-Calédonie.



Mission d'Information - Crise sanitaire liée à la COVID-19

C'est précisément dans le cadre du contrôle que le congrès, en tant que législateur, exerce sur le gouvernement que j'ai décidé, compte-tenu de la crise sanitaire qui sévissait, et sévit toujours dans le monde, de la création d'une « mission d'information sur la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie ».

Le congrès était insuffisamment informé de la gestion de la crise, au même titre que les institutions que sont le sénat coutumier et le conseil économique, social et environnemental.

Rapidement, l'institution a su faire comprendre l'importance de sa présence et, notamment, de celle du sénat coutumier en tant qu'interlocuteur privilégié dans les discussions avec le monde coutumier.

A retrouver dans la revue *Objectif magazine* du mois de mai 2020 (pages 10 et 11), le publiereportage « Une mission pour préparer l'avenir » consacré à cette mission d'information.



Rappel : A la fin de l'année 2019, le monde est entré dans une crise sanitaire majeure qui restera dans l'histoire : la pandémie due à la COVID-19.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas épargnée même si la rapidité dans la prise de mesures drastiques du gouvernement a permis un encadrement immédiat des premiers cas et a évité la diffusion du virus au sein de la population locale.

Le mercredi 18 mars 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie annonçait que deux passagers en provenance d'Australie étaient déclarés positifs au virus. Dès le samedi 21 mars, le territoire était placé en confinement strict.

Rôle du congrès dans la gestion de la crise : dans l'esprit de l'Accord de Nouméa et de son approche consensuelle et inclusive, j'ai pris l'initiative de réunir, dès le 20 mars 2020, le bureau du congrès dans une composition élargie aux présidents des groupes politiques et aux représentants des formations politiques non constituées en groupe (l'Eveil Océanien, le Parti travailliste et Génération NC). Ce format élargi du bureau du congrès est devenu un véritable comité interne de gestion de crise, afin de suivre l'évolution de l'épidémie et d'assurer une surveillance par les élus des mesures prises par le gouvernement. Puis, rapidement, dès le 2 avril 2020, le bureau élargi a évolué en « mission d'information sur la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie ». Cette mission s'est réunie à plusieurs reprises et poursuit ses réunions. Elle a auditionné régulièrement le gouvernement et ses services mais a également fait appel à des intervenants extérieurs (universitaires, experts, médecins, organisations de la société civile, associations...) notamment afin d'évaluer l'impact des mesures prises par le gouvernement sur la population et l'impact socio-économique de celles-ci en période de confinement et de sortie de confinement.

En parallèle, j'ai instauré et favorisé un dialogue interinstitutionnel en demandant au gouvernement que l'institution, ainsi que le sénat coutumier et le conseil économique, social et environnemental, participent aux réunions de la cellule de crise gouvernementale mise en place.



La mission d'information du congrès réunie le 4 mai 2020 dans l'hémicycle du boulevard Vauban

Objectif final : à terme, les travaux menés au sein de la mission d'information donneront lieu à un rapport. Ce rapport se basera notamment sur le retour d'expérience des acteurs (experts, chambres consulaires, acteurs socio-économiques, acteurs miniers, associations, universitaires, etc.) entendus dans ce cadre. Des recommandations à l'attention du gouvernement seront formulées.

Adaptation du congrès dans ses méthodes de travail : la crise sanitaire liée au virus du Covid-19 a rendu nécessaire des aménagements de l'activité parlementaire afin de permettre sa poursuite en « mode dégradé » dans les conditions de sécurité, pour les élus et l'administration, qui

s'imposaient dans le respect des préconisations des autorités sanitaires. Ainsi, le télétravail et les visioconférences ont été privilégiés.

Les instances du congrès se sont tout de même réunies dans des formats respectueux des gestes barrières afin de poursuivre et assurer la continuité parlementaire. Ainsi, les textes soumis au vote du congrès et dont le caractère urgent était avéré ont pu être adoptés. **Le congrès a, notamment pu octroyer une aide exceptionnelle en faveur des sinistrés du cyclone Harold au Vanuatu.** En effet, en partenariat avec la croix rouge française, **3 millions de F CFP** ont été consacrés à l'achat de kits d'urgence à destination des populations touchées (50 kits de construction, 103 kits de cuisines, 105 bâches et 380 jerrycans d'eau).

A signaler, l'organisation et la bonne gestion pour la pérennité des travaux de l'institution tout en garantissant la protection sanitaire de chacun :

- organisation de visioconférences pour limiter le déplacement des élus lors des travaux parlementaires ;
- incitation au télétravail pour la grande majorité des agents administratifs du congrès et des collaborateurs politiques ;
- 6 circulaires internes dans le cadre de la gestion de la crise ;
- la mise en place de mesures spécifiques : installation d'une vitre de protection à l'accueil du congrès et d'un marquage au sol, mise à disposition de gel hydroalcoolique, etc. ;
- la délivrance d'une visière de protection à l'ensemble du personnel administratif et politique.

i

Je tiens à souligner la qualité organisationnelle, dans des délais contraints, dont ont fait preuve le secrétariat général et l'ensemble des élus et de leurs collaborateurs. J'ai noté avec satisfaction la capacité d'adaptabilité et de résilience de chacun. Pour moi, il s'agit là d'une réelle force pour notre institution dont l'activité ne s'est arrêtée à aucun moment.

À noter, à la date du 17 juillet 2020 et précisément dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire :

- **23 réunions¹ de la mission d'information**, représentant plus de 73 heures de réunions ;
- **31 auditions** ont été réalisées par la mission d'information, en dehors des auditions du gouvernement et de ses directions, ont été entendus par les membres de la mission : le haut-commissaire et son secrétaire général, les trois acteurs miniers (KNS, VALE et la SLN), des représentants du CHT, de l'institut Pasteur, d'Aircalin, de la Croix-Rouge, de l'UGPE, du collectif des étudiants en métropole, de l'UFC Que Choisir, de la CCI ainsi que M. Jean-Raphaël Giuliani, spécialiste en développement parlementaire au sein du Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement dans la région pacifique ;
- **22 réunions du sénat coutumier auxquelles j'ai participé** représentant plus de 77 heures de réunions. Ces réunions m'ont permis d'entendre des intervenants différents de ceux auditionnés au sein de la mission d'information du congrès ;
- **9 textes adoptés²** directement liés à la gestion de la pandémie (9 délibérations) ;
- **2 avis rendus** suite à la saisine de l'Etat ;
- **1 interview** réalisée dans le journal télévisé sur la chaîne CALEDONIA le 7 avril 2020 afin d'évoquer la gestion de la crise Covid-19 par le congrès de la Nouvelle-Calédonie et la Maison de la Nouvelle-Calédonie, en ma qualité de président du conseil d'administration ;
- **2 millions de F CFP** ont été débloqués en urgence afin de fournir 400 paniers composés de produits alimentaires et d'hygiène. Cette opération de solidarité envers les personnes en grande précarité a été réalisée en collaboration avec la Croix rouge et le Secours catholique ;
- En ma qualité de président du conseil d'administration de la Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) à Paris, j'ai voulu que l'organisme renforce son dispositif d'assistance et de solidarité en proposant à certains calédoniens en grande difficulté, une aide financière pour des produits de première nécessité, voire un logement de transition, selon les cas. A cet effet, **2**

¹ Il est prévu que la mission d'information se réunisse le 20 juillet 2020 afin de poursuivre ses travaux. Cette réunion n'est pas comptabilisée dans le nombre total.

² Un projet de loi du pays portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de covid-19 a été soumis à l'examen du congrès lors de sa séance publique du 25 juin 2020. Toutefois, celui-ci a fait l'objet d'une motion préjudicielle.

millions de F CFP ont été débloqués d'urgence pour cette opération sur les fonds de la MNC. Par ailleurs, grâce à son réseau parisien de solidarité, la MNC a expédié **20 000 masques chirurgicaux** en Nouvelle-Calédonie qui ont été répartis entre le Médipôle, le CHS, la clinique de Nouméa, et les hôpitaux de Koumac, Poindimié et Wé.

Je profite de l'occasion, pour saluer et remercier de nouveau l'équipe de la MNC, menée par son directeur, M. Joël Viratelle, qui a été un réel soutien dans la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et qui a réalisé un travail conséquent avec notamment la mise en place de procédures sanitaires d'embarquement et le soutien aux étudiants et compatriotes calédoniens bloqués en France et à l'étranger.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a réaffirmé son rôle de première institution du pays. Il a assuré le dialogue interinstitutionnel, nécessaire et impératif à la bonne coordination des actions. Enfin, il a démontré sa réactivité et son efficacité, notamment, dans le vote des textes indispensables à la gestion de la crise.



Crédit photo : Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

En ma qualité de président du congrès, j'ai également été amené à participer à une visioconférence pendant plus d'une heure avec le Président de la République, Emmanuel Macron, le 29 avril au soir (heure de Nouméa) aux côtés du haut-commissaire de la République, Laurent Prévost, du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Thierry Santa, ainsi que des deux présidents des associations de maires, Robert Xowie (à Lifou) et Georges Naturel. Le Président de la République a souhaité interroger les dirigeants des trois collectivités d'Outre-mer : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna sur l'impact qu'a eu la crise sanitaire de la Covid-19 dans ces îles.

LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : SA PLACE DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie est la première institution du pays, au sens de la loi organique et est également la 3^{ème} assemblée législative de France. A ce titre, l'institution doit être reconnue à sa juste valeur. Elle doit disposer des moyens humains, financiers, techniques et de communication nécessaires afin de pouvoir réaliser ses missions dans les conditions les plus optimales.

I. Mission d'évaluation du congrès de la Nouvelle-Calédonie

La mission qui consiste à évaluer l'institution découle d'un constat simple : le congrès a profondément évolué depuis l'Accord de Nouméa mais quel en est le bilan ? Les moyens sont-ils suffisants pour que nous, élus de la Nouvelle-Calédonie, puissions assurer notre rôle de législateur ?

Dans un contexte d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie et de création croissante d'une norme juridique adaptée aux spécificités locales, il m'est apparu nécessaire d'engager avec l'ensemble de mes collègues une véritable réflexion.

Cette mission d'évaluation va, j'en suis sûr, largement contribuer à ce que le congrès puisse légitimer sa place de première institution du pays.

Objectif de la mission : Réaliser une évaluation du fonctionnement et des pratiques parlementaires du congrès ainsi qu'un bilan de son positionnement dans les relations interinstitutionnelles en Nouvelle-Calédonie depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Nouméa.

Adhésion unanime : Les membres du bureau du congrès, réunis le 17 décembre 2019, ont validé, à l'unanimité, le lancement du projet.

Les 4 thèmes objet de l'évaluation sont :

1. Le fonctionnement interne de l'institution,
2. Le fonctionnement externe de l'institution (relations avec les citoyens et associations avec des expressions de démocratie participative),
3. L'autonomie de l'institution,
4. Les modalités de contrôle de l'exécutif.

Les acteurs : La mission est réalisée par des experts indépendants internationaux qui interviennent bénévolement. Pour mener à bien cette mission, deux séquences distinctes ont été identifiées :

- Un travail mené par une commission internationale d'experts indépendants (CIEI) ayant pour mission de rédiger un rapport avec des constats et des recommandations ;
- Un travail mené par un comité technique composé de hauts fonctionnaires nationaux et internationaux dont la mission consistera à réaliser, à l'issue des travaux menés par la CIEI, une évaluation sur des points techniques spécifiques et à établir un ou plusieurs plan(s) d'action.

Outre l'ensemble des conseillers de la Nouvelle-Calédonie qui vont être sollicités dans le cadre du projet, celui-ci est également porté au niveau du congrès par trois représentants : ma directrice de cabinet, le secrétaire général de l'institution et un consultant indépendant.

La composition de la CIEI respecte l'équilibre géographique (notamment entre l'Europe, le continent américain et l'Océanie), permet la prise en compte des traditions différentes de parlementarisme et tient compte également de toutes les sensibilités politiques présentes au congrès de la Nouvelle-Calédonie et de façon plus générale à l'échelle du territoire.

Les membres de la CIEI (intervenants pro-bono) :

- **Enrico Letta**, Ancien Premier Ministre italien, Directeur de la PSIA (Paris School of International Affairs) de Sciences Po, **Président de la CIEI**,
- **Jacques Chagnon**, Ancien Président de l'Assemblée nationale du Québec et de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, **Vice-Président de la CIEI**,
- **Alvaro De Soto**, Diplomate péruvien, Ancien Vice-Secrétaire Général des Nations-Unies, **Co-rapporteur de la CIEI**,
- **Selma Bendjaballah**, Française, Ingénieure de recherche et docteure en sciences politiques du Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po, **Co-rapporteuse de la CIEI**,
- **Christopher Finlayson**, Ancien Attorney General, Ancien Ministre de Nouvelle-Zélande, **membre**,
- **Edward P Wolfers**, Australien, Professeur émérite à l'Université de Wollongong, Conseiller du gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, **membre**,
- **Kaliopate Tavola**, Ancien Ministre des Affaires Etrangères de la République des Iles Fidji, **membre**.

La méthode utilisée par les experts prévoit l'utilisation de questionnaires et des auditions des principales parties prenantes. Une cartographie desdites parties prenantes, en plus des groupes/formations politiques du congrès, a été établie et rencontreront la CIEI ou une délégation en Nouvelle-Calédonie avant la rédaction et la publication du rapport final prévu pour le premier semestre 2021 au plus tard.

A savoir, à la date du 20 juillet 2020 :

- La première réunion de la CIEI et le lancement du projet ont eu lieu à Paris, à la Maison de la Nouvelle-Calédonie, les 28 et 29 janvier 2020 ;
- La crise sanitaire liée à la Covid-19 a nécessité une adaptation du planning des travaux. Dans l'impossibilité du déplacement en présentiel des experts en Nouvelle-Calédonie, les travaux se déroulent par visioconférence et en utilisant des moyens numériques. De ce fait, les travaux sont susceptibles de s'étaler sur toute l'année 2020 et peut-être jusqu'au premier semestre 2021) ;
- Les réponses des conseillers du congrès à un questionnaire sur les enjeux et thèmes retenus par les experts pour l'évaluation ont déjà été collectées ;
- 2 réunions du bureau et 1 visioconférence ont été dédiées à la mission d'évaluation ;
- 4 réunions entre l'équipe projet du congrès et les groupes/formations politiques se sont tenues ;
- 6 visioconférences se sont déroulées entre les experts (groupe de pilotage composé du président, du vice-président et de la rapporteure) et les présidents des groupes/formations politiques et/ou les représentants désignés par ceux-ci.

II. La représentation du congrès comme levier d'assise institutionnelle

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai assuré une représentation locale et internationale du congrès.

Ces représentations sont importantes car elles permettent au congrès de tisser un véritable réseau, d'entretenir des relations et de rayonner en tout point. En outre, selon les personnalités rencontrées, c'est également l'occasion d'échanger sur des problématiques, des sujets d'actualité ou encore des axes de développement commun.

1) Les personnalités rencontrées en audience particulière

■ Hautes personnalités

Monsieur Pierre FROGIER, Sénateur
Monsieur Laurent PREVOST, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
Monsieur Thierry MARCHAND, Général-Commandant Supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie
Madame Marise PAYNE, Ministre des affaires étrangères australienne de la condition féminine d'Australie
Monsieur David VERGE, Président de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna,
Monsieur Gaston TONG SANG, président de l'Assemblée de la Polynésie Française
L'Honorable Siméon SEULE Ministre des sports du Vanuatu
Général Franck BARRERA, Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie
Colonel Ollivier BOUISSET, commandant en second de la gendarmerie nationale en Nouvelle-Calédonie
Monsieur Ratu Epeli NAILATIKAU, Speaker du Parlement fidjien
Monsieur Jean-François FITOU, Ambassadeur de France à Fidji



David Verge, président de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna et Roch WAMYTAN

■ Coutumiers

Messieurs AKAPO et WAMYTAN, Sénateurs coutumiers de l'Aire Drubea Kapume
Monsieur Gil TAVERGEUX, Président du GDPL Mwé Ara

■ Consuls Généraux/ Consuls honoraires

Monsieur Paul WILSON, Consul Général d'Australie
Monsieur Achmad GOZALI, Consul Général de la République d'Indonésie
Madame Alison CARRINGTON, Consule Générale d'Australie
Monsieur Ralf CASEN, Consul honoraire d'Allemagne

Monsieur Bruce SHEPHERD, Consul général de la Nouvelle-Zélande
Monsieur Sujiro SEAM, nouvel ambassadeur de l'Union Européenne dans le Pacifique
Monsieur Handra Satya PRAMANA, Consul Général de la République d'Indonésie



Roch Wamytan et le consul général de la République d'Indonésie Handra Satya Pramana

■ Responsables de grandes institutions

Monsieur Eric BAUDRIER, directeur général du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en présence de monsieur Jacques LE MAITRE, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes - de Nouméa
Monsieur Philippe RENAULT Directeur de l'agence française de développement (AFD)
Monsieur Marc JOUAN, Directeur de l'institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie

■ Responsables d'organisations socio-professionnelles

Les représentants de de la Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie (FINC)
Monsieur Alban GOULLET ALLARD, Président de l'association Cluster entreprises NCT& I
Monsieur Christophe COULSON, Président de l'UT-CFE CGC,
Madame Jennifer SEAGOE, directrice de la CCI
Monsieur Frédéric LAVENIR, Président de l'ADIE

■ Les responsables de grandes entreprises

Monsieur Bertrand ODDO, chef du projet « mission recensement Nouvelle-Calédonie » accompagné du directeur de l'ISEE Monsieur Olivier FAGNOT
Monsieur Mac GIBBON, nouveau directeur général de la SLN
Monsieur Dominique KATRAWA, président du Conseil d'administration de la SLN Le Nickel
Madame Elsa FERNANDEZ, directrice des affaires générales de la GBNC
Monsieur Docteur Olivier CARRISIMO président de la Société calédonienne de santé publique
Monsieur Jean-Pierre PHILIBERT, président de la fédération des entreprises Outre-mer (FEDOM)

Monsieur Stéfán SONTHEIMER, directeur de QUADRAN PACIFIC

■ Diverses personnalités

Madame Lara GRANGEON, haute athlète sportive calédonienne

Monsieur Peter TEFARERE, Directeur Général adjoint du Groupe Fer de Lance Mélanésien

Monsieur Erick ROSER, vice-recteur et directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur Joël VIRATELLE, Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Monsieur Thierry LE GALL Directeur du service pastoral

Monsieur Emanuel COQUAND, directeur de cabinet du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Monsieur Patrick LERANDY, Président de l'Association Maintenance Durable

Monsieur Pierre-Marie GIRARD, directeur des relations internationales de l'institut pasteur à Paris,

Monsieur Robert SATGE, Directeur Général de la Société Immobilière Calédonienne (SIC)

2) Rencontres aux niveaux national et international



■ Du 23 au 25/06/19 : Déplacement au Vanuatu

- Rencontres avec le Président du Parlement de Vanuatu, le Vice 1^{er} Ministre et le Secrétariat Général du Groupe Fer de Lance mélanésien
- Rencontre avec le 1er Ministre par intérim M. Jotam NAPAT
- Rencontre avec l'Honorable Esmon SAEMON, Président du Parlement de la République du Vanuatu

■ Du 26/06 au 12/07/19 : Déplacement à New-York / Abidjan / Paris

Rencontres à New-York - 27/06/19

- Rencontre avec la présidente du C24 à l'ONU, HE Ms Keisha Aniya MC GUIRE
- Rencontre avec les ambassadeurs des pays de Mélanésie auprès des Nations Unies.
- Rencontre avec l'ambassadeur d'Indonésie auprès des Nations Unies HE Koba
- Rencontre avec l'ambassadeur adjoint de l'Equateur
- Réunion avec l'Ambassadeur de Cuba HE Mrs Ana Silvia RODRIGUEZ
- Rencontre avec Jaime HERMIDA CASTILLO, Ambassadeur du Nicaragua auprès de l'ONU



Monsieur Moustapha Niasse, le président de l'Assemblée nationale du Sénégal et Madame Joséphine Diallo, la secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal, avec Roch Wamytan lors de la 45^e session annuelle de l'APF

Rencontres à Abidjan - 05 au 10/07/19 – 45^{ème} session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie à Abidjan (Côte d'Ivoire)

- Rencontre avec la délégation de Polynésie Française dont le président M. TONG SANG
- Rencontre avec la délégation de Vanuatu
- Rencontre avec la délégation de Viet Nam
- Rencontre avec la délégation du Cambodge
- Rencontre avec la délégation de Laos (section Asie-Pacifique de l'APF)
- Rencontre avec la présidente de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo Mme Jeanine MABUNDA
- Rencontre avec Michelle DITLOT, Vice-président of the Committee on culture and heritage Conseil National de Monaco

Rencontres à Paris :

01/07/19 Entretien avec M. Christian JACOB, Président de la mission sur l'avenir Institutionnel de la Nouvelle-Calédonie,

➤ Rencontre avec M. Richard FERRAND, Président de l'Assemblée Nationale,

➤ Rencontre avec le Premier Ministre, M. Edouard Philippe, et Monsieur Xavier BRUNETIERE, conseiller Outre-Mer, adjoint au chef de pôle Affaires Intérieures - Cabinet de M. le Premier Ministre,

02/07/19 Rencontre avec M. Stanislas CAZELLES Conseiller Outre-mer du Président de la République

03/07/19 : Rencontre avec Mme Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer et M. Afif LAZRAK, conseiller en charge des affaires régaliennes, de l'action publique et de la culture.

04/07/19 : Rencontre avec le Président du Sénat, M. Gérard Larcher

■ **29/07 au 02/08/19 Déplacement à FIDJI : Développement économique et interparlementaire**

- Rencontre avec l'Honorable Inia SERUIRATU, Ministre des affaires étrangères de la République de Fidji,
- Rencontre avec l'honorable Speaker de Fidji Ratu Epeli NAILATUKAU,
- Rencontre avec l'honorable Ashneel SUHAKAR, Ministre des terres et ressources minérales et NCT&I
- Rencontre avec Mme Lucy BOGARI GRAND le Haut-Commissaire de Papouasie Nouvelle-Guinée,
- Rencontre avec le représentant résident pour le Programme des Nations Unies M. Levan BOUADZE,

■ **17/09 au 20/9/19 Déplacement aux Iles Salomon**

- Participation à la 3ème conférence des partis politiques du Pacifique organisée par le PNUD
- Réunion et échange avec le Parlement des Iles Salomon dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie
- Rencontre avec le premier Ministre de Vanuatu M. Charlot SALWAI
- Rencontre avec M. Colin BECK, représentant permanent des îles Salomon aux Nations Unies
- Rencontre avec le premier ministre des îles Salomon M. Manasseh SOGAVARE
- Rencontre avec le Speaker du Parlement des îles Salomon M. John Patteson OTI
- Rencontre avec M. Jean Raphael GIULANI du Programme des Nations unies pour le développement



Roch Wamytan et le Premier Ministre des Îles Salomon son Excellence Manasseh Sogavare

■ **10 octobre 2019 Déplacement à Paris : XIX^{ème} comité des signataires**

Le XIX^{ème} comité des signataires de l'Accord de Nouméa s'est tenu le 10 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre et en présence de Madame Annick Girardin, ministre des outre-mer. Trois thèmes principaux ont été évoqués : le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, les points divers de mise en œuvre de l'Accord de Nouméa parmi lesquels l'achèvement du processus technique des transferts de compétence de l'article 27 de la Loi organique, les modalités de préparation de la consultation.



■ **13 au 19/11/19 Déplacement Jura-Suisse / Bruxelles**

Delémont-Suisse : participation aux travaux à l'Assemblée Régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie sur le droit à l'autodétermination

- Rencontre avec Mme Marina GARCIA I SOLER, Chef de cabinet adjoint de la présidence de CATALOGNE
- Rencontre avec M. Bruno FUCHS, Député du HAUT-RHIN Assemblée Parlementaire Francophone
- Rencontre avec M. Arman YEGHOYAN, membre parlement de la République d'Arménie,
- Rencontre avec M. Gile MARTIN, président du grand conseil CANTON de VALAIS – SUISSE,
- Rencontre avec Mme Daniella RONDINELLI, membre du Parlement Européen.

Bruxelles : Rencontres au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'au Parlement Européen

- Rencontre avec le président Wallonie-Bruxelles M. MONNET

- Rencontre avec Mme Armelle DOUAD, Chef cabinet adjoint de la présidence Européenne et conseillère diplomatique
- Rencontre avec le collaborateur Député Européen M. Radoslav SOTH
- Rencontre avec Mme Isabel CANO AGUILAR, Vice-présidente du CESE (Comité Economique et Social Européen)
- Rencontre avec M. Stéphane BIJOUX, Député européen.

■ 16 au 22/02/20 Déplacement en Nouvelle-Zélande

- Rencontre avec la Juge adjointe Mme Caren FOX au tribunal foncier Maori
- Rencontre avec le Directeur Général M. Haehaetu BARRET du Service de Santé Mentale et de Toxicomanie de Lifewise Rotorua
- Rencontre avec M. Billy Macfarlane

- Rencontre avec le Speaker M. Trevor MALLARD dans une réunion de travail sur la coopération interparlementaire
- Rencontre avec l'Honorable Andrew LITTLE, Ministre des négociations du traité de Waitangui
- Visite de courtoisie avec le sous-secrétaire parlementaire M. Fletcher TABUTEAU
- Rencontre avec Mme Joanne HAYES, Députée de la partie nationale
- Rencontre avec l'Honorable Aupito William SIO, Ministre des affaires du Pacifique
- Rencontre avec le groupe d'amitiés parlementaires du Pacifique coprésidée par l'Honorable Poto WILLIAMS
- Rencontre avec le MANUKAU URBAN MĀORI AUTHORITY
- Rencontre avec le président des chambres de commerce France en Nouvelle-Zélande, M. Thibault Beaujot.

3) Représentations républicaines



Le 11/11/2019, dépôt de gerbes au monument aux morts de la place Bir-Hakeim, à Nouméa.

Le congrès, en sa qualité de première institution du pays, s'attache à être présent à chaque cérémonie Républicaine.

Ainsi j'ai représenté l'institution, ou me suis fait représenter par un membre du bureau, à 11 reprises.

4) Représentations au sein d'organismes extérieurs

En sa qualité de première institution de la Nouvelle-Calédonie, le congrès est représenté dans 60 organisations extérieures :

- soit l'assemblée procède à la désignation de représentants, c'est le cas pour 39 organismes extérieurs ;
- soit des représentants du congrès siègent en raison de leur fonction, c'est le cas pour 21 organismes extérieurs.

Président du conseil d'administration du Centre de Rencontres et d'Echanges Internationaux du Pacifique (**CREIPAC**), je l'ai réuni à trois reprises.

Pour rappel, la mission du CREIPAC consiste à assurer la diffusion et la promotion de la langue française dans la région, en contribuant au développement des échanges internationaux linguistiques, scientifiques, techniques et culturels.



Le centre accueille des étudiants étrangers pour des cours non seulement de langue française, mais aussi de connaissance de la Nouvelle-Calédonie.

Président du conseil d'administration de la Maison de la Nouvelle-Calédonie (**MNC**), j'entretiens des relations privilégiées avec l'équipe administrative.

- En marge du comité des signataires en octobre 2019, je me suis entretenu avec le service étudiant et les malades Calédoniens de la MNC.
- Des contacts réguliers ont été entretenus dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Des mesures ont été prises et mises en œuvre, après mon approbation (cf. partie intéressant la Mission d'information évoquée précédemment).
- J'ai réuni à deux reprises le conseil d'administration.



Le président Wamytan avec le service étudiant de la MNC le 28/10/2019

Preuve que le congrès assoit de plus en plus son rôle de première institution, j'ai été convié par Monsieur Thierry SANTA, président du gouvernement, à trois réunions du groupe de travail des présidents d'exécutifs (GTPE) afin d'évoquer des dossiers importants dont l'avenir de l'industrie minière calédonienne.

III. Tendre vers l'exemplarité, la transparence et devenir un modèle de démocratie participative

1) Économies budgétaires

Depuis plusieurs exercices budgétaires, considérant la situation contrainte de la Nouvelle-Calédonie, le congrès s'attache à faire preuve de rigueur et de mesure dans l'utilisation de son budget.

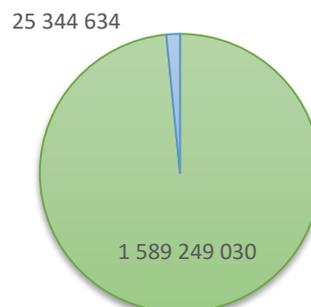
Pour l'année 2019, le congrès s'est donc évertué, malgré un renouvellement de mandature entre le budget principal et le budget supplémentaire, à effectuer ses prévisions de dépenses sur une année pleine pour n'avoir à solliciter, le cas échéant, que de faibles ajustements au budget supplémentaire.

A mon initiative, un travail approfondi a été engagé par l'institution afin d'identifier des mesures d'économies.

Ainsi, pour l'année 2019, il convient de signaler :

- En rationalisant certaines dépenses, **6 193 000 F CFP ont été économisés.**
- Les **restrictions des déjeuners organisés au congrès lors des longues réunions de**

Budget 2019 du congrès de la Nouvelle-Calédonie (en francs CFP)



■ budget primitif
■ budget supplémentaire (y compris les reports)

commissions ou de séances publiques. Si auparavant des buffets étaient organisés à destination, notamment, des élus et de leurs collaborateurs, il convient désormais obligatoirement de s'inscrire. Ainsi, seuls les élus inscrits pourront bénéficier d'un repas.

- Sur ma proposition et après un avis favorable du bureau du congrès, la **prise en charge des transports aériens des membres du congrès**, lors des missions en dehors de la Nouvelle-Calédonie, est **revue à la baisse** depuis le 1^{er} septembre 2019. Selon la circulaire émise le 30 août 2019, désormais, les conseillers de la Nouvelle-Calédonie, dont le président, voyageront en classe économique pour les voyages inférieurs à quatre heures de vol (Nouvelle-Zélande, Australie, Fidji). Le congrès devrait ainsi faire une économie comprise entre 19 et 31 % sur ses frais de déplacement en avion. Une modification de la délibération n°168 du 25 janvier 2001 est envisagée afin de pérenniser cette mesure.

Pour l'année 2020, le congrès s'est attaché, dans ses inscriptions budgétaires, à garantir un fonctionnement de la première institution du pays au regard de ses obligations législatives et réglementaires tout en s'efforçant de répondre aux efforts demandés à l'ensemble des collectivités dans un contexte budgétaire contraint.

Pour 2020, le budget primitif du congrès s'élève à 1 676 690 551 F CFP. Il convient de préciser qu'entre le BP 2019 et le BP 2020 les évolutions sont les suivantes :

- - 5% de crédits en fonctionnement (montant de 1 394 205 551 F pour 2020) ;
- + 101% de crédits en investissement (montant de 282 485 000 F pour 2020).

En ce qui concerne la partie investissement, il s'agit des travaux qui doivent être opérés dans le bâtiment principal du congrès parmi lesquels des travaux de mise en conformité du bâtiment (ces travaux font l'objet d'une autorisation de programme).

Il apparaît toutefois important de signaler que le congrès a procédé à la **restitution de près de 42 millions de F CFP** de ses crédits votés au budget primitif 2020 afin de soutenir l'action du gouvernement dans la gestion de la crise liée à la Covid-19. Le congrès a donc reporté la réalisation de certaines de ces actions.

2) Enjeux climatiques

Dans un contexte climatique dramatique et sensible à la situation actuelle, j'ai initié plusieurs actions et j'ai souhaité que le congrès soit moteur, en Nouvelle-Calédonie, dans la mobilisation sur l'état d'urgence climatique et la mise en place de mesures concrètes visant à lutter contre le dérèglement climatique.

- Le mardi 27 août 2019, une soirée débat « **Les rendez-vous du congrès** » a été organisée dans l'hémicycle sur la thématique : « **La transition énergétique : Tous responsables !** ». A cette occasion, les calédoniens ont pu débattre sur les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique, en présence de monsieur Christophe MENKES, climatologue de l'IRD et des membres de SYNERGIE, le cluster calédonien de la maîtrise de l'énergie.

LES RENDEZ-VOUS DU CONGRÈS
MARDI 27 AOÛT 2019 / 18H - 20H

Soirée-débat dans l'hémicycle du boulevard Vauban, sur le thème :
La transition énergétique : Tous responsables !

- Les enjeux climatiques : les modifications du climat et leurs impacts sur les écosystèmes.
- Les enjeux de la transition énergétique : les adaptations nécessaires dans la production et la consommation des énergies.

En présence de : Roch WAMYTAN, président du congrès.
Avec les interventions de :
• Christophe MENKES, climatologue de l'IRD.
• SYNERGIE, le cluster calédonien de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, du solaire thermique et de l'éco-mobilité.

OUVERT À TOUS

WWW.CONGRES.NC
1, Boulevard Vauban
BP 93 - 98821 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 27 02 17 - Mail : president@congres.nc

Appel local
GRATUIT 06 29 13

CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- Les 4 et 5 septembre 2019, deux collaboratrices de mon cabinet ont répondu à l'invitation du Président de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie, L'Honorable

Bambang Soesatyo, pour participer au 3^{ème} forum parlementaire mondial sur le développement durable à Bali. Ce forum a été initié par la République d'Indonésie en 2017. Les meilleurs mécanismes pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies (les ODD), en matière d'énergie propre et abordable, consistent à assurer le soutien des grandes puissances mondiales pour les projets d'énergies renouvelables.

- Le lundi 4 novembre 2019, une soirée débat « **Les rendez-vous du congrès** » a été organisée dans l'hémicycle sur la thématique : « **La transformation écologique, quelles perspectives, pour la Nouvelle-Calédonie ?** ». Invité d'honneur, monsieur Nicolas Imbert, directeur de Green Cross et Territoires a notamment mis en exergue les axes de développement économique générés par la transformation écologique. Il a également indiqué que cette transformation écologique représentait un enjeu de coopération régionale et internationale pour la Nouvelle-Calédonie.
- Le vendredi 22 novembre 2019, j'ai rencontré, à leur demande, trois représentants du collectif citoyen MIA (mobilisation Intergénérationnelle pour l'Avenir) l'encourageant à déclarer l'état d'urgence climatique. L'occasion pour le président d'insister sur **l'importance d'une mobilisation collective**, de grande ampleur, et notamment l'importance d'y associer l'ensemble de la société civile, mais aussi toutes les composantes du pouvoir exécutif en Nouvelle-Calédonie.
- Le mardi 17 décembre 2019, à mon initiative, les membres du bureau du congrès ont déposé sur le bureau du congrès pour un examen en séance publique, une **proposition de vœu visant à la déclaration de l'état d'urgence climatique et environnemental**. A travers ce vœu, le congrès s'engage « *dans ses délibérations, travaux et actions de représentation, à montrer l'exemple sur une juste reconnaissance de l'état d'urgence climatique et environnemental, et en ce sens une charte éco-citoyenne sera élaborée.* ». Il s'engage également « *à évaluer pleinement l'incidence de toutes les propositions législatives relevant de sa responsabilité sur le climat et l'environnement, et s'assure que ces propositions soient compatibles avec la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et environnemental.* ».
- Le lundi 23 décembre 2019, le vœu relatif à la déclaration de l'état d'urgence climatique et environnemental **a été voté à l'unanimité en séance publique**.
- Dans le prolongement de l'adoption de ce vœu, et conformément à son article 2 qui dispose que « (...) **une charte écocitoyenne sera élaborée.** », le **congrès a procédé** en ce début d'année **à la réalisation d'un questionnaire anonyme** à l'attention de l'ensemble des conseillers de la Nouvelle-Calédonie, de leurs collaborateurs et des agents de l'institution. L'objectif d'un tel questionnaire est de **nourrir la réflexion engagée par les élus** mais également de connaître les pratiques de chacun.
- Le **2 juillet 2020**, j'ai été invité à participer au webinaire de l'Association des Amis de la Déclaration des Droits de l'Humanité **sur l'urgence écologique et environnementale**, sur les enjeux de droits humains et sur l'intérêt d'outils comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

3) Démocratie participative

Dans l'idée de répondre à une attente forte de la population pour une plus grande transparence de la vie publique et du développement de la démocratie participative, le congrès œuvre et mène des actions d'ouverture ces dernières années.

Intéresser la population à l'évolution du pays, écouter et recueillir ses idées pour produire les textes de demain sont des actions que le congrès tend à accroître.

- **La publicité des travaux à compter du 1^{er} juillet 2020**

Constatant l'attente forte régulièrement exprimée de la part des citoyens quant à avoir une meilleure connaissance et une plus grande visibilité sur les textes examinés par le congrès, j'ai déposé une proposition de délibération visant à envisager de rendre public ce qui ne l'est pas aujourd'hui.

Contexte : Jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2020, la publicité des travaux se traduisait par la possibilité pour le public d'assister soit aux séances publiques dans l'hémicycle de l'institution soit d'en regarder la retransmission sur le site internet de l'institution.

Or, les calédoniens ont, à plusieurs reprises et légitimement, regretté que les différentes étapes de la procédure d'adoption d'un texte ne soient pas rendues publiques, soient insuffisamment rendues accessibles.

Ma proposition initiale : Dans ce contexte et conscient que la société actuelle tend à davantage de démocratie participative et de transparence dans le travail parlementaire, j'ai soumis une proposition de délibération à l'examen du congrès avec 3 mesures :

- 1° Assurer, dès leur dépôt sur le bureau du congrès, la diffusion, au public, des projets et des propositions de loi du pays et de délibération ainsi que de leur exposé des motifs ;
- 2° Supprimer le caractère confidentiel des rapports de commission en assurant leur diffusion au public après leur transmission aux conseillers ;
- 3° Garantir la diffusion au public des rapports spéciaux après leur transmission aux conseillers.

Texte adopté : A l'issue de nombreux et fructueux débats en réunion de commission puis en commission permanente, la délibération n°33/CP du 12 juin 2020 *relative à la publicité des travaux du congrès de la Nouvelle-Calédonie* a été adoptée.

Ainsi le règlement intérieur du congrès a été complété avec un article 42-2 ainsi rédigé :

« 1°A compter de leur dépôt sur le bureau du congrès, le président du congrès assure la diffusion au public, sur le site internet du congrès, des projets et propositions de délibération et de loi du pays ainsi que leur exposé des motifs.

2°Lorsque la navette avec le sénat coutumier, prévue à l'article 142 de la loi organique susvisée, est mise en œuvre, le président du congrès assure la diffusion sur le site internet du congrès, du texte adopté par le sénat coutumier. ».

Si toutes les propositions initialement soumises n'ont pas été retenues, il convient tout de même de relever cette évolution majeure en termes de transparence des travaux de l'assemblée.

- **Les « rendez-vous du congrès » et leurs retransmissions**

Initiés en 2010, les « Rendez-vous du congrès » sont devenus un événement incontournable.

Pour moi, ces rendez-vous constituent une formidable opportunité pour échanger et débattre de thèmes d'actualité, en présence d'experts et/ou de personnalités de la société civile, avec la population calédonienne.

| Thématique et personnalités présentes | Nombre de participants |
|--|--|
| <p>« L'export constitue-t-il un levier de croissance ? » <i>Mardi 16/07/2019</i> En présence du président monsieur Roch WAMYTAN, de l'économiste madame Laïssa ROY et des chefs d'entreprise du cluster NCT&I. https://www.youtube.com/watch?v=O_LcNUEP0oc&list=PL89rBNjWndwV1W8vI7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=2&t=0s</p> | <p>200 personnes</p>  |
| <p>« La transition énergétique : Tous responsables ! » <i>Mardi 27/08/2019</i> En présence du président monsieur Roch WAMYTAN, avec les interventions de monsieur Christophe MENKES, climatologue de l'IRD et des membres de SYNERGIE, le cluster calédonien de la maîtrise de l'énergie. https://www.youtube.com/watch?v=7bjQdTgie8g&list=PL89rBNjWndwV1W8vI7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=3&t=0s</p> | <p>200 personnes</p>  |
| <p>« Droits ancestraux et pluralisme juridique : enjeux actuels. » <i>Jeudi 26/09/2019</i> En présence de : monsieur Raphaël MAPOU. Avec les interventions de : monsieur François FERAL, Professeur Emérite en droit civil, membre du groupe de recherche international "État et cultures juridiques autochtones : un droit en quête de légitimité" et responsable du projet : « Recherche sur la reconnaissance des droits autochtones kanaks du territoire non autonome de Nouvelle-Calédonie » ; et monsieur Ghislain OTIS, Professeur en droit civil, Université d'Ottawa, Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones. https://www.youtube.com/watch?v=aEInOljFCI8&list=PL89rBNjWndwV1W8vI7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=4&t=0s</p> | <p>60 personnes</p>  |
| <p>« La transformation écologique, quelles perspectives pour la Nouvelle-Calédonie ? » <i>Lundi 4/11/2019</i> En présence du président monsieur Roch WAMYTAN et de monsieur Nicolas IMBERT, le directeur de l'ONG GREEN CROSS France et Territoires. https://www.youtube.com/watch?v=a5fpAC5dZ94&list=PL89rBNjWndwV1W8vI7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=5&t=0s</p> | <p>150 personnes</p>  |
| <p>« Incendies en Nouvelle-Calédonie : Eclairages croisés. » <i>Mardi 17/12/2019</i> En présence du président monsieur Roch WAMYTAN, avec les interventions de Danilo GUEPY, directeur de la sécurité civile et de la gestion des risques en Nouvelle-Calédonie, monsieur Fabien ALBOUY, directeur de l'Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie, monsieur Hugues RAVENEL, directeur de Météo France en Nouvelle-Calédonie et, madame Séverine BOUARD, chercheur en sciences sociales à l'Institut agronomique calédonien https://www.youtube.com/watch?v=XpmVcvYJarU&list=PL89rBNjWndwV1W8vI7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=7&t=0s</p> | <p>70 personnes</p>  |
| <p>« Don d'organe » <i>Mardi 25/02/2020</i> En présence du président WAMYTAN et avec les interventions du docteur Nicolas QUIRIN, praticien hospitalier – chef de service de Néphrologie – Hémodialyse, du docteur Mathieu SERIE, praticien hospitalier – service de réanimation polyvalente, de Mme Véronique BICHE, coordinatrice hospitalière prélèvement et greffe et de M. Jone PASSA, sociologue. https://www.youtube.com/watch?v=jBmI NAONb0c&list=PL89rBNjWndwV1W8vI7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=7</p> | <p>50 personnes</p>  |

| | |
|--|--|
| <p>« Déchets : pollution et solution » <i>Mardi 23/06/2020</i> En présence du président WAMYTAN et avec les interventions de Mme Aline SCHAFFAR, présidente de l'association Zéro Déchet en Nouvelle-Calédonie, le GDPL Kowe Bord de Rive et M. Thibaut BIZIEN, fondateur de l'association Caledoclean. https://www.youtube.com/watch?v=55oVHd0FiJE&list=PL89rBNjWndwV1W8v7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=9</p> | 40 personnes  |
| <p>« La philosophie Kanak de l'histoire et la compréhension du présent en Nouvelle-Calédonie » <i>Mardi 7/07/2020</i> Par M. Hamid MOKADDEM, professeur agrégé de philosophie, docteur en sciences sociales, auteur et éditeur d'ouvrages et d'articles scientifiques sur l'Océanie. https://www.youtube.com/watch?v=qIFNP4-qdxI&list=PL89rBNjWndwV1W8v7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=10</p> | 150 personnes  |



Également à venir, le mardi 21 juillet 2020 :

« **Quel régime de souveraineté pour la Nouvelle-Calédonie au sortir de l'Accord de Nouméa ? Éclairage juridique** » par M. Raphaël MAPOU, docteur en droit public.

Outre ces événements mensuels, j'ai souhaité organiser deux autres rencontres auxquelles j'ai convié les calédoniens, l'une en 2019 et l'autre en 2020.

- ✓ Dans le cadre de la venue du Parlement de la République de Fidji, une conférence sur « **La coopération entre les Parlements dans le Pacifique : une nouvelle forme d'intégration culturelle, économique et sociale ?** » s'est tenue le mardi 26 novembre 2019.



<https://www.youtube.com/watch?v=OQICHF0XZIk&list=PL89rBNjWndwV1W8v7RMWmqJ3By9Qh3cZ&index=6&t=0s>

- ✓ Le congrès a organisé une causerie le jeudi 28 mai 2020 dans le cadre de la Semaine des peuples des territoires non autonomes, une semaine de solidarité internationale proposée par l'ONU.



<https://www.youtube.com/watch?v=P2Byy2XROLS>

En plus de rendre disponible les vidéos de ces rencontres, ouvertes au public, sur sa chaîne Youtube, le congrès a passé une **convention de partenariat avec la chaîne télévisée Caledonia** pour qu'elle assure la **retransmission** des soirées/débats « **Les rendez-vous du congrès** » dans l'émission « Conférences ».

4) Mais aussi ...

A mon sens, il est important de régulièrement s'informer et approfondir sa réflexion avec le concours de personnes extérieures. Cette année j'ai sollicité un consultant notamment afin qu'il puisse réaliser :

- des travaux, notes, rapports et autres recherches sur des thèmes d'actualité ;
- un suivi des dossiers relatifs à la question de l'autodétermination, notamment, en lien avec les Nations Unies ;

- des notes dans le cadre de la mise en place d'un code de déontologie du congrès ;
- un rapport sur la problématique des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie (cf. page 37).

IV. L'information et la formation des acteurs du congrès bénéficient à l'efficience de la première institution

La montée en compétences de l'ensemble des acteurs du congrès (conseillers de la Nouvelle-Calédonie, collaborateurs politiques et agents administratifs), afin qu'ils puissent assurer leurs missions dans les meilleures conditions, passent nécessairement par l'information et la formation.

Pour s'informer ou effectuer des recherches, **le centre de documentation et d'information du congrès**, que j'ai initié lors de mon mandat d'avril 2011 à août 2012, constitue un véritable outil grâce à son fonds documentaire composé notamment :

- de plus de 1 200 ouvrages, dont trois acquisitions réalisées en 2019 ;
- de la base documentaire du congrès *via* « Docuware ».
- des abonnements aux revues locales (au nombre de 5) ;
- des abonnements à d'autres revues (au nombre de 27).

Par ailleurs, la formation des différents acteurs du congrès constitue également une richesse pour l'institution. D'une part, en ce qui concerne les élus, et notamment les nouveaux élus, les formations permettent de les accompagner dans l'exercice de leur mandat. D'autre part, s'agissant du personnel administratif et des collaborateurs politiques, les formations leur permettent d'approfondir leurs compétences ou de les diversifier.

Les formations s'inscrivent parfaitement dans la logique visant notamment à professionnaliser l'institution et ainsi asseoir sa place de première institution.

✓ Formations à l'attention des élus

Dès leur prise de nouvelles fonctions électives à la fin du mois de mai 2019, le congrès a proposé à l'ensemble de ses conseillers ainsi qu'à leurs collaborateurs politiques un parcours de formation sur les thématiques suivantes :

- Comprendre l'environnement institutionnel calédonien
- Le fonctionnement du congrès
- Formation à la Kbox (cartable numérique de l' élu)
- Médiatraining
- Comprendre le budget et les finances
- L'action élective : statut, responsabilité et rôle de l' élu
- La fiscalité
- L'action administrative
- Le contrôle de légalité
- Le conflit d'intérêt



Session de formations des élus dans l'hémicycle du congrès

✓ Formations à l'attention des agents administratifs et collaborateurs politiques

En 2019, au total ce sont 53 formations qui ont été organisées parmi lesquelles la formation « Projet Voltaire » qui est un programme permettant de (ré) actualiser les règles grammaticales de la langue française (orthographe, conjugaison, grammaire, etc.) mais aussi de syntaxe.

En 2020, à l'initiative de la présidence du congrès, il a été décidé de proposer aux agents et collaborateurs du congrès la réalisation d'un bilan de leurs compétences. Ce bilan est réalisé par un cabinet externe, habilité par la direction de la formation professionnelle continue. Cette possibilité est offerte au personnel en formulant la demande directement à la direction des ressources humaines ou sous couvert de leur voie hiérarchique.

V. Les bâtiments du congrès : les vitrines de l'institution

Les bâtiments du congrès de la Nouvelle-Calédonie constituent de véritables vitrines pour l'institution. Dès lors, il est important que ceux-ci soient correctement entretenus afin de valoriser l'image de l'institution.

✓ Le bâtiment principal

Au cours de l'année 2019, des travaux ont été réalisés au mois d'avril afin de procéder à la rénovation de l'hémicycle.

J'ai souhaité avec le comité de pilotage poursuivre la rénovation de l'ensemble du bâtiment principal afin :

- de poursuivre l'amélioration des conditions de travail et d'accueil pour être en cohérence suite à l'aménagement de l'immeuble Le Phare ;
- de procéder à la mise en conformité du bâtiment (réseaux, étanchéité, accessibilité, sécurité) ;
- d'améliorer l'image de l'institution ;
- d'absorber un besoin d'espace croissant.

Pour ce faire, j'ai fait valider lors d'une réunion du comité de pilotage, une enveloppe de crédits de 150 millions de F CFP.

Toutefois, contraint par le budget puis suite à la restitution de crédits au gouvernement, dans le cadre de la crise sanitaire, le congrès ne procédera, à compter du mois d'août 2020, qu'à la réalisation des travaux identifiés comme principaux :

- la réfection des réseaux d'assainissement ;
- la réfection du faux-plafond de l'hémicycle ;
- la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses ;
- la dépose et repose de la centrale frigorifique ;
- le renouvellement de la climatisation, de la ventilation et de l'éclairage de l'hémicycle ;
- la création de bureaux presse, communication et reprographie à la place de l'ancien logement gardien ;
- la création de toilettes pour les personnes à mobilité réduite dans l'hémicycle ;
- la rénovation et la modification des toilettes existantes au rez-de-chaussée (côté salles de commission) ;
- la création d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment principal.

✓ **La villa du congrès**

Le congrès dispose d'une villa appartenant à la Nouvelle-Calédonie qui est mise à ma disposition le temps de mon mandat. Selon les présidents, celle-ci est utilisée, soit comme logement de fonction, soit comme lieu à usage commun (réceptions, bureaux...).

Depuis le début de l'année 2020, la villa du congrès a vu son espace extérieur rénové. L'objectif est de pouvoir y organiser des réceptions au protocole plus océanien.



LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : POURSUIT SON OUVERTURE SUR LE MONDE EXTÉRIEUR GRÂCE A LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

« Les actions de coopération interparlementaire permettent au congrès de la Nouvelle-Calédonie une ouverture sur le monde, une amélioration du processus législatif calédonien et la montée en compétences des agents par le biais des coopérations techniques, de formations et d'échanges d'expériences de bonnes pratiques.

(...)

Cette diplomatie parlementaire qui se bâtit, pas à pas, nous permet également d'associer notre représentation d'élus aux réflexions des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU à l'horizon 2030, pour assurer la paix et la prospérité des peuples et de la planète.

(...)

Parmi les sujets dont se saisissent pleinement tous les parlements du monde : le réchauffement climatique, l'économie bleue, la question de la promotion des droits de la femme, ou encore les questions de sécurité. »

A retrouver dans la revue *Palabre coutumier* du mois de décembre 2019 (pages 26 à 29), le publiereportage « Être un pays Océanien à part entière » qui évoque notamment la stratégie de coopération du président Wamytan avec les parlements des pays de la région et plus largement d'Europe.



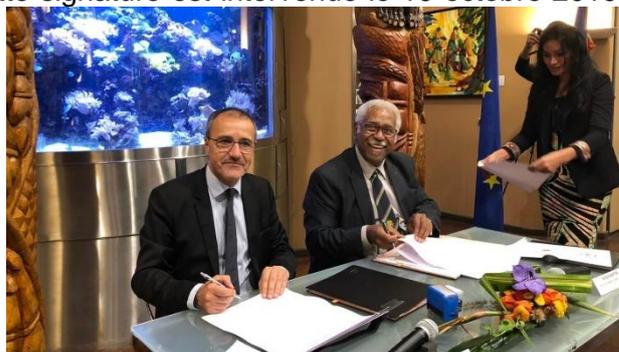
Extraits de mon discours lors de la signature du MOU avec le président du Parlement de Fidji le mardi 25 novembre 2019.

J'ai toujours mené une politique de coopération interparlementaire importante car, au-delà des intérêts institutionnels, elle constitue de véritables enjeux pour la Nouvelle-Calédonie. Les liens tissés permettent des retombées bilatérales très concrètes au bénéfice de tous, grâce à une meilleure connaissance partagée des populations, de leurs besoins et des marchés.

Le congrès est engagé dans pas moins de 7 partenariats avec d'autres assemblées aux niveaux national, régional et international dont la majorité des conventions a été initiée par moi-même.

Mon mandat a été marqué par les événements suivants :

- Une délégation de deux agents du congrès et ma directrice de cabinet se sont rendus au parlement du Vanuatu en octobre 2019. Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a notamment financé par le biais d'une convention de partenariat l'installation d'un logiciel de gestion des lois par la société calédonienne Alphalog.
- La réaffirmation du partenariat interparlementaire entre **l'Assemblée nationale** et le congrès de la Nouvelle-Calédonie à travers la signature, sur la même base que la précédente, d'une nouvelle convention. Cette signature est intervenue le 19 octobre 2019 avec le président M. Richard Ferrand.
- Signature avec le président de **l'Assemblée de Corse**, M. Jean-Guy Talamoni, le 11 octobre 2019, d'une convention de partenariat visant à renforcer :
 - Les liens d'amitié et de fraternité entre la Corse et la Nouvelle-Calédonie ;



Le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et Roch Wamytan

Crédit photo : Assemblea Di Corsica

- Les relations de coopération interparlementaire dans tous les domaines d'intérêt mutuellement profitable ;
 - Le partage des expériences et des pratiques institutionnelles.
- Signature d'une convention de partenariat avec **Le Groupe Fer de Lance Mélanésien**.
 - Le 26 novembre 2019, avec le président du **Parlement de la République de Fidji**,



l'Honorable M. Ratu Epeli Nailatikau nous avons signé une déclaration d'intention. Cet acte qui scelle le principe d'un renforcement des relations entre les assemblées des deux pays est fondé sur les valeurs partagées suivantes :

- L'attachement aux valeurs culturelles, traditionnelles et historiques des peuples de Fidji et de la Nouvelle-Calédonie ;
 - La volonté commune de promouvoir la collaboration, la coopération et la bonne compréhension au bénéfice des deux parlements ;
 - L'intérêt commun de la promotion et du renforcement des relations amicales et de la coopération entre les peuples des deux pays.
- Signature d'une lettre d'intention le 2 octobre 2019, avec le président du **Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, M. Rudy Demotte, exprimant notre volonté d'instituer entre les assemblées une coopération bilatérale durable en convenant d'organiser des réunions portant sur des thématiques concertées, visant à un échange d'expériences notamment en matière de grandes législations, ou encore d'action d'éducation à la citoyenneté, etc.
 - Signature d'une Entente avec la **Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande** représentée par son président, M. Trevor Mallard. La signature de cette Entente, intervenue le 19 février 2020, vise à :



- Favoriser, au travers d'une coopération interparlementaire, l'élargissement des liens politiques, économiques, culturels, scientifiques et humanitaires entre les deux pays ;
- Participer conjointement à des événements, colloques, forums et activités traitant des questions d'intérêt commun ;
- Echanger des informations de toute nature entre les deux institutions sur les travaux parlementaires et les problématiques communes ;
- Mener toute action favorisant le développement des échanges et la connaissance mutuelle entre les deux institutions ;
- Se réunir dans l'une des deux institutions, sous un format représentant les différentes sensibilités politiques, afin de veiller à la réalisation des objectifs.

<https://ondemand.parliament.nz/inter-parliamentary-relations/?itemId=60663>



- Une délégation de quatre agents et une collaboratrice s'est rendue à l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna du 9 au 14 mars 2020 afin de présenter le statut et l'organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie aux membres de l'Assemblée.
- Une délégation de la section « Nouvelle-Calédonie » de l'**Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)** s'est déplacée à trois reprises au cours de l'année 2019 afin de participer à la 45^{ème} session annuelle de l'APF à Abidjan, afin de participer aux travaux à l'Assemblée Régionale Europe sur le droit à l'autodétermination en Suisse et afin de participer à l'Assemblée Régionale Asie-Pacifique au Laos.
Par ailleurs, la section « Nouvelle-Calédonie » de l'APF a répondu à trois questionnaires en 2019, s'est réunie à trois reprises en 2020 et a participé à deux réunions de commission de l'APF par visioconférence. Les travaux pour l'année 2020 ont concerné :
 - Un questionnaire soumis par l'APF relatif à l'enseignement en temps de crise. Cette contribution servira à l'élaboration d'un rapport sur les mesures mises en place dans les pays francophones en matière d'enseignement face à la crise de la Covid. Le but est de mettre en avant les bonnes pratiques et d'identifier les difficultés et risques rencontrés suivant les régions ;
 - L'organisation des parlements dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
 - Les impacts politiques de la crise sanitaire liée à la Covid-19.



Roch Wamytan et Vidjaya Tirou, SG du congrès également secrétaire administratif de la section NC à l'APF

LE CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : AU PLUS PRÈS DES CALÉDONIENS

Le congrès tend également à se rapprocher de ses citoyens et à prendre part à la vie du pays à travers la mise en œuvre de différentes actions prenant la forme d'opérations de solidarité, de rencontres, d'ouvertures de son institution.

- **Journée du patrimoine, ouverture de l'institution**

Dans le cadre du **Mois du patrimoine en province Sud**, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a organisé une journée Portes Ouvertes le samedi 7 septembre 2019, sur le thème des **20 ans des lois du pays**. Ce sont 211 personnes qui ont pu découvrir les coulisses de l'institution, 98 personnes qui ont assisté aux visites et 60 personnes qui ont participé à la conférence organisée.

- **Soutien et partenariat**

Il est important pour le congrès de prendre part et de soutenir les événements qui rythment la vie calédonienne, qu'ils soient sportifs ou culturels. Ainsi au cours de mon mandat, le **congrès a participé, soutenu et accompagné ses citoyens dans la mise en œuvre de 24 de leurs projets.**



Roch Wamytan et une partie des agents du congrès - Journée du patrimoine

➤ Pour l'année 2019



Mickaël PAÏMAN et Roch Wamytan

- Soutien au CREIPAC pour le 12e Forum Francophone du Pacifique
- Soutien à l'association NC+687 pour son Festival 2019 de musique et culture
- Soutien à la Ligue des Echecs de Nouvelle-Calédonie pour ses championnats de Nouvelle-Calédonie de Blitz, adultes et jeunes 2019
- Soutien à Mickaël PAÏMAN, sportif de la Ligue Handisport et Sport adapté
- Soutien à l'IUT NC pour la régates des touques 2019
- Soutien au BTS MUC (Management) du lycée Saint-François d'Assises
- Soutien à Nathan HUDAN, nageur du club nautique calédonien (CNC)
- Soutien à la 28^{ème} Transcalédonienne, TranscaMobil2019

- Soutien à l'Amicale des retraités de la gendarmerie nationale
- Soutien à la Ligue Handisport et Sport Adapté
- Soutien à l'UNC via l'édition du Guide de l'étudiant 2020
- Soutien au Vice-Rectorat via l'édition du Guide du VR 2020
- Soutien au comité territorial olympique et sportif (CTOS) et l'organisation des 16^{ème} Jeux du Pacifique 2019 aux Samoa, du 7 au 20 juillet

➤ Pour l'année 2020

- Soutien à la sportive de haut niveau Lara Grangeon
- Soutien de la Ligue de Tennis de NC pour le tournoi ATP du Ouen Toro
- Soutien au Club Olympique de Nouméa, section natation, pour la 26^{ème} Traversée Anse-vata/ilôt canards
- Soutien à la 7^{ème} édition de la Calédonienne de Pétanque
- Soutien au club de Triathlon CTNC pour le cross duathlon XDEVA
- Soutien à l'UNC *via* l'édition du Guide de l'Etudiant 2021
- Soutien à l'ACH, association calédonienne des handicapés
- Soutien à l'association SNSM de NC, Société nationale des sauveteurs en mer
- Soutien à l'AMU NC, association des médecins urgentistes de Nouvelle-Calédonie
- Soutien à l'association Valentin-Haüy
- Soutien aux comités de gestion des ZCO; zones inscrites au patrimoine mondial par l'Unesco
- Soutien à Aircal *via* l'édition de son magazine de bord de juin 2020

• **A l'écoute de la population et sensible aux familles en difficulté**

Conscient des difficultés que peuvent rencontrer les Calédoniens, et grâce à l'appui de mes collaborateurs, je m'attache autant que possible à faire recevoir les personnes qui en font la demande.



Mon équipe se compose d'une directrice de cabinet, d'une cheffe de cabinet, d'une secrétaire et de chargés de missions.

Ainsi au cours de mon mandat ce sont près de **70 personnes** qui ont été reçues par mon cabinet sur des problématiques diverses.

A noter également, l'organisation de la première **édition du Noël du congrès**, le 23 décembre 2019.

A mon initiative, plus de **80 personnes en grande difficulté**, bénéficiaires des associations Macadam Partage et du centre d'accueil Les Manguiers ont été reçu au congrès pour partager un repas de Noël servi par plusieurs élus.



• **Visites scolaires**

En 2019, 23 visites scolaires ont été organisées et menées par les services du congrès dont :

- 14 classes du primaire,
- 4 classes de collèges,
- 2 classes de lycées,
- la promotion 2019 de l'Ecole de la Réussite,
- dix-huit élèves de l'université de Melbourne, invités par l'université de la Nouvelle-Calédonie qui les accueille dans le cadre de ses relations internationales
- les cadets de la République.

Cela représente plus de 400 élèves âgés de 10 ans à 25 ans.

Pour l'année 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les visites scolaires ont été suspendues. Elles ont repris le mardi 23 juin et depuis lors deux classes ont été reçues.

- **Les outils de communication**

Le congrès poursuit, accroît et améliore ses outils de communication.

Le congrès s'attache à améliorer et dynamiser son site Internet de manière permanente afin :

- qu'il constitue une ressource pour toute personne cherchant une information sur l'institution, quelle qu'en soit la nature ;
- d'informer sur son actualité en temps réel.

Dans cette dynamique, tout récemment, une nouvelle rubrique a été créée dans la partie « Assemblée » : la rubrique « Bibliothèque ». Celle-ci recense un panel d'information extrêmement large.

Sont également disponibles des plaquettes d'information, en anglais, sur l'institution.

A retrouver dans la « Bibliothèque » du site Internet de l'institution les éditions des livres :

- **1885-2010 du Conseil général au Congrès de la Nouvelle-Calédonie** - par Isabelle Peltier
- **Congrès et Parlements de la Mélanésie** - par Paul Fizin et Frédéric Angleviel



La société actuelle étant, pour la majorité, particulièrement connectée à l'ensemble des réseaux sociaux, l'institution a suivi cette évolution et est présente sur Facebook et Youtube. Dynamique, l'équipe de communication tient informée les calédoniens des actualités de l'institution et s'attache à répondre aux questions posées. La chaîne Youtube du congrès constitue un fonds documentaire important avec plus de 280 vidéos allant des séances publiques au « Rendez-vous du congrès » en passant par des vidéos sur l'histoire et le fonctionnement de l'institution dont une en langue des signes depuis l'année 2019.

- **Mais aussi ...**

Être au plus près des calédoniens s'est aussi œuvrer et s'impliquer dans les combats quotidiens que rencontrent nos citoyens. A travers certaines de nos actions, de nos projets, je veux que les calédoniens sachent qu'ils sont entendus, que nous, élus, ne sommes pas insensibles à leurs problèmes quotidiens.

- Signature de la **charte d'engagement contre les violences faites aux femmes** et participation au clip vidéo « la lutte contre les violences faites aux femmes » initiée par Mme Nadine Jalabert, Présidente de la commission des droits de la femme du congrès. J'ai également sollicité un consultant indépendant sur cette problématique des violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et un rapport est en cours d'élaboration.



Signature de la Charte d'engagement, au rendu des conclusions du Grenelle des violences conjugales, rendez-vous proposé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec le haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie samedi 23 novembre 2019

https://www.youtube.com/watch?v=7eZRQBKhFfA&feature=emb_logo



- Rencontres avec des Groupements de droit particulier local (GDPL) et suivi de 7 dossiers.
- Projet de mise en place d'une autorité administrative indépendante (AAI) pour la résolution des conflits en milieu coutumier.

DISCOURS D'INVESTITURE DU PRÉSIDENT ROCH WAMYTAN, PRONONCÉ LE 24 MAI 2019 LORS DE SON ÉLECTION À LA TÊTE DU CONGRÈS

Mesdames et messieurs,

Après avoir présidé en tant que doyen de cette assemblée, les opérations de vote pour l'élection du président du congrès de ce 5^{ème} mandat de l'accord de Nouméa, me voilà élu, aussi permettez-moi de remercier tous les élus qui m'ont fait confiance en me portant pour la 4^{ème} fois à la tête de la première institution de la NC pour l'année 2019-2020.

Permettez-moi aussi de saluer et d'encourager Mesdames Manuohalalo et Falaéo !

Permettez-moi de saluer plus particulièrement les nouveaux élus et vous jeunes élus qui siégeaient pour la première fois dans cette noble assemblée. Merci pour le témoignage de votre engagement envers votre pays et sa population.

Je salue de même le retour des indépendantistes à la tête du congrès, c'est un signe de démocratie, de rééquilibrage, de collégialité et de partage de la gouvernance du pays souhaitée par les calédoniens, le 12 mai dernier.

Aussi il convient de rester digne et à la hauteur de la confiance que les électeurs nous ont donné, afin d'agir au mieux de leurs intérêts ce qui nécessite : un respect permanent entre nous, les élus du peuple et envers nos institutions ; ce qui nécessite une bonne et saine gestion de nos affaires, un comportement citoyen exemplaire dans notre action quotidienne, une attention constante à l'égard de la corruption et une implication permanente et volontaire dans les nombreuses problématiques qui se posent à notre société calédonienne et principalement les inégalités source de conflits sociétaux ; vie chère, à notre jeunesse en difficulté, à la problématique des emplois. Il nous faut prévenir afin de sauvegarder la paix condition du bien-être et du bonheur des calédoniens.

La majorité qui m'a porté à la présidence est une majorité océanienne. C'est une première dans l'histoire de notre pays. Et il est temps que les Océaniens qui entretiennent des relations d'échanges millénaires dans cette partie occidentale du grand océan pacifique, mais qui ont été séparés par les frontières de la colonisation et artificiellement opposés, se retrouvent aujourd'hui autour de leurs valeurs culturelles ancestrales et qu'ils puissent les partager avec toutes ces les populations qui vivent ici, dans ce pays océanien, leur pays d'adoption.

Il est aussi important que nous puissions, avec l'ensemble des communautés ici présentes, élaborer

et porter un projet politique ensemble, commun afin d'assurer un avenir serein pour les enfants de ce pays qui ont droit à leur identité propre et au respect de leur dignité pour qu'ils puissent préserver et promouvoir l'identité, la dignité et partant les intérêts communs de notre pays, la Nouvelle-Calédonie insérée dans sa zone géographique naturelle.

Le temps est venu d'imprimer dans ce pays de la zone pacifique, le sceau historique du marqueur océanien au niveau culturel, social, économique pour un pays qui doit être à tous les niveaux le reflet de notre « nous » dans un destin commun en construction.

Aussi le temps est venu d'accélérer le mouvement d'intégration de notre pays dans sa région géographique naturelle : la région du Pacifique. Nous l'avons déjà commencé depuis quelques années. Chacun sait que le regard du monde se tourne vers notre région Pacifique, tant pour sa croissance que pour ses enjeux climatiques et autres. Il est important d'engager notre pays dans une coopération accrue dans tous les secteurs, notamment le commerce extérieur, les accords internationaux en faveur du climat ou la coopération interparlementaire etc. Ainsi l'intégration de la Nouvelle-Calédonie en tant que pays émancipé dans sa région du Pacifique est primordiale pour l'avenir.

Il est enfin important de soutenir l'initiative parlementaire et de donner les moyens aux élus de déposer des propositions de délibération et de loi de pays. Les services du congrès, particulièrement les directions correspondantes, sont un rouage essentiel de cette initiative. Et je m'engage ; devant vous, à transmettre les propositions suffisamment abouties à l'examen du gouvernement et du conseil d'état. Il y a des textes importants à faire aboutir tels que la réforme fiscale, un cadre permettant d'encourager l'économie sociale et solidaire et j'en passe.

Soyez en rassurés, mesdames et messieurs, je présiderai aux destinées de notre institution avec les valeurs qui sont les nôtres, bien sûr les valeurs kanak et océaniques, mais aussi républicaines et les valeurs chrétiennes dont nous sommes tous imprégnés. Que l'esprit des anciens et le Très Haut nous guident et nous protègent dans toutes les décisions que nous allons entreprendre au cours de ce mandat qui va clôturer solennellement le processus d'émancipation, de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie dans quelques années.

Je vous remercie !